2016

Rapport annuel

INSTITUT ROYAL DES ÉLITES DU TRAVAIL

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 3

Introduction 5

Partie 1

L'IRET, une institution qui bouge 7

Conseil d'administration : des débats engagés, tournés vers le futur 9

La jeunesse est l'espoir de notre avenir. (J. Rizal) 13

La reconnaissance au travail : ils en parlent 15

Informer le candidat potentiel, une préoccupation permanente 19

Les rencontres des Doyens d'honneur du travail : les ambassadeurs 24

Partie 2

Les secteurs en activité 27

Les partenaires de l'IRET en 2016 29

Statistiques des réunions et groupes de travail 34

Statistiques sur les candidatures traitées en 2016 36

Focus sur les secteurs terminés en 2016 : innovation et mutualisation 37

Les remises d'insignes – échos d'ambiance 46

La remise des brevets - les honneurs au niveau local 53

Annexes 55

Conseil d'administration IRET 57

Conseil d'administration 2016 - 2020 Doyens d'honneur du Travail 58

INTRODUCTION

Pour soutenir notre économie, sauvegarder notre sécurité sociale et assurer notre bien-être, des millions de personnes sont à l'œuvre chaque jour. Toutes apportent leur pierre à l'édifice. Parmi elles, certaines se distinguent par leur engagement particulier pour leur profession, leur entreprise, leur secteur professionnel. Elles méritent du soutien et des encouragements.

Les insignes d'honneur de Cadet, Lauréat et Doyen d'honneur du Travail sont les lettres de noblesse que les partenaires des secteurs professionnels, les autorités publiques, souhaitent remettre à ces personnes méritantes. Comme le soulignait Dominique Leroy, CEO de Proximus, au cours d'un entretien, un de nos objectifs est de rendre visible ces personnes souvent «invisibles».

Dans cette démarche, l'IRET accompagne ses partenaires sur le terrain. Nous nous inscrivons de manière permanente dans la recherche de l'excellence professionnelle et privilégions la qualité et l'efficience. La révision et reformulation systématique des valeurs et des qualités à encourager, l'ajustement des outils d'évaluation et de valorisation - les labels sectoriels - mis en place avec chaque secteur font partie de cette exigence. Avec les partenaires sociaux, les organisations professionnelles et les autorités publiques, nous voulons être une institution ouverte sur son environnement.

En 2016 nous avons finalisé un chantier : la révision des statuts de la fondation d'utilité publique. Un acte qui pose les bases de notre raison d'être dans la société d'aujourd'hui et qui officialise notre volonté de promouvoir l'égalité dans la reconnaissance de l'excellence professionnelle.

Encourager les jeunes est un point d'attention important. Leur participation aux procédures n'est pas satisfaisante. Comprendre pourquoi est primordial. Adapter l'outil à leurs aspirations est le défi relevé. Deux axes de travail sont poursuivis. Le premier, « Place des Jeunes », sera un temps d'écoute et de partage, né de la volonté des partenaires du Conseil d'administration et développé avec les partenaires sociaux. Il doit nous conduire à de nouveaux projets. Le second se développe au sein des Comités organisateurs qui partagent notre vision. Il prend une dimension très concrète dans le secteur Coiffure qui lance son Conseil des jeunes pour la profession

Le partenariat est au cœur de notre fonctionnement. Sa richesse apparait au fil de ce rapport. Cette année il souligne notamment la capacité d'innovation des partenaires, et en particulier du secteur Architecte – Ingénieur Architecte qui a « révolutionné » la procédure depuis la définition des critères de sélection à la conception de la cérémonie de remise d'insignes.

Passer sous silence l'excellente synergie entre l'IRET et le Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail serait occulter un pan important de nos activités. Notre souhait est de renforcer leur rôle d'ambassadeur.

Un des objectifs de la gestion des ressources humaines est de veiller au développement des membres de l'organisation, la reconnaissance du mérite personnel doit en être une partie intégrante. L'outil dont nous disposons peut y participer. A nous d'en convaincre les entreprises.

Le dynamisme et l'engagement social que nous percevons dans nos contacts quotidiens contribuent à renforcer notre détermination à être une institution au service des gens.

Philippe PIRSON
Président

Willy IMBRECHTS
Commissaire général du Gouvernement

PARTIE 1

L'IRET, UNE INSTITUTION QUI BOUGE

CONSEIL D'ADMINISTRATION : DES DÉBATS ENGAGÉS, TOURNÉS VERS LE FUTUR

Les travaux du Conseil d'administration qui s'est réuni à quatre reprises (21 janvier, 14 avril, 21 juin et 15 décembre) ont concerné essentiellement quatre sujets : la révision des statuts, le projet avec le Palais royal visant les jeunes, les moyens à mettre en œuvre pour faire mieux connaitre l'outil et la manière dont les ressources humaines de l'IRET répondent au double défi que sont d'une part, les conséquences des restrictions budgétaires et, d'autre part, l'innovation permanente dans la gestion des procédures.

Les statuts avaient fait l'objet d'une première révision en 2005 à l'occasion de leur mise en conformité avec la nouvelle législation sur les fondations d'utilité publique. L'idée de remettre l'ouvrage sur le métier a germé fin 2014, mais la révision avait été provisoirement suspendue. Assurer l'avenir des activités, compromis par les restrictions budgétaires, était devenu la priorité. La stabilité revenue, le Conseil d'administration a repris le dossier. Le 24 mai 2016, en présence du notaire, il a adopté définitivement ses statuts révisés dont les axes sont évoqués plus loin.

L'attention à porter aux jeunes a également été débattue et le projet « Place des jeunes » a émergé des discussions. Elles ont abouti à un partenariat et des engagements concrets des partenaires sociaux. Un projet qui sera développé en dialogue avec le Palais royal.

Changer le regard sur l'outil que constituent les distinctions honorifiques, mettre en avant sa place légitime dans les dispositifs de gestion des ressources humaines est le défi relevé. Le Conseil Supérieur des Independants et des PME, y a contribué concrètement en inscrivant le sujet à l'ordre du jour la réunion de son Conseil le 13 décembre.

Par ailleurs le Conseil d'administration apporte un intérêt particulier à la synergie avec le Conseil, d'administration du Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail. Cette synergie est décrite plus loin dans le rapport.

DU MOUVEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De nouvelles figures ont rejoint le Conseil d'administration en 2016.

Olivier Valentin a rejoint le Comité de direction. Il prend la relève de Bernard Noël nommé en 2007 à la fonction de Vice-Président du Comité de direction. Il restera cependant dans le sérail comme personne ressource sur certains projets. Olivier Valentin représente son organisation au sein du Comité de direction du Commissariat général du Gouvernement dont il assure une vice-présidence aux côtés des autres partenaires sociaux et siège au Conseil d'administration.

Le Conseil Supérieur des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (CSIPME) a une présidence alternée chaque année. Pour assurer la continuité de sa représentation au sein du Conseil d'administration, le président, se fait représenter par un fonctionnaire du CSIPME. En 2016, Arnaud Deplae a désigné Sabrina Leclerc pour prendre la succession de Bernard Lieutenant parti à la retraite. Il assurait cette représentation depuis plus de 25 ans. Toujours fidèle aux rendez-vous, il a participé à de très nombreuses cérémonies et procédures.

Alfons De Potter, nouveau Secrétaire général du Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail a également rejoint le Conseil d'administration. Dans un premier temps comme représentant du Président. Puis, suite à la modification des statuts, comme membre à part entière.

Pour répondre à la préoccupation de sa Présidente en exercice qui ne souhaitait pas multiplier les mandats, la FEB a proposé une modification de sa représentation, elle aussi reprise dans les modifications statutaires. Bart Buysse, Directeur général rejoint donc le Conseil d'administration.

OLIVIER VALENTIN

Juriste de formation, Olivier Valentin est Secrétaire national de la CGSLB (Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique) depuis 2014. Précédemment il fut conseiller général et chef du service d'études du Syndicat libéral. En tant que Secrétaire national, il est responsable des questions en rapport avec l'action syndicale nationale et sectorielle, pour les relations européennes et internationales ainsi que pour les relations avec le Syndicat Libre de la Fonction Publique (SLFP). Il est, entre autres, membre du Conseil National du Travail ainsi que du Conseil Central de l'Economie.

BART BUYSSE

Licencié en droit et notariat. Bart Buysse a rejoint en 1993 le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale qu'il a quitté en novembre 2004 pour rejoindre la FEB. Il y a assuré successivement les fonctions de conseiller, premier conseiller et Directeur adjoint du Département affaires sociales. Depuis septembre 2012, il est Directeur général, responsable de la politique sociale et dirige le Centre de compétence Emploi & Sécurité Sociale. Il est également responsable de la FEB social academy. Membre du Groupe des Dix et du Conseil National du Travail, il est également conseiller social près la Cour du travail de Bruxelles.

SABRINA LECLERC

Licenciée en droit, Sabrina Leclerc travaille depuis 13 ans au CSIPME. Nommée Secrétaire générale adjointe, dans le rôle linguistique français, du secrétariat CSIPME, elle est la première femme à occuper une fonction dirigeante au CSIPME.

Sabrina Leclerc est chargée de la rédaction de lois et arrêtés royaux, le traitement des dossiers d'avis du CSIPME, la représentation du CSIPME dans des instances internes et externes et la gestion du personnel.

ALFONS DE POTTER

Engagé très jeune dans le Mouvement syndical chrétien, Alfons De Potter est devenu Président de la Centrale Energie-Chimie qui a fusionné en 2010 avec une autre centrale. Il est alors devenu Vice-président de la CSC Bâtiment Industrie et Energie, qui compte 275.000 membres. Alfons De Potter a reçu le titre de Doyen d'honneur du Travail dans le secteur de l'industrie du cuir en 2015. Nouveau Président de Solidarité Mondiale, il a également accepté d'entrer dans le Conseil d'administration du Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail dont il est devenu le Secrétaire général.

DU NEUF DANS LES STATUTS

Dix ans après la première révision des statuts, ceux-ci ont à nouveau été examinés par le Conseil d'administration.

Quoi de neuf ?

- ✓ Le but et l'objet de la fondation d'utilité publique ont été reformulés.

Ils décrivent dorénavant de manière concrète et précise les thèmes sur lesquels les procédures se focalisent pour la sélection.

L'Institut a pour but de stimuler et de reconnaître le mérite personnel pour et dans toutes les professions par :

a. L'acquisition permanente de savoirs et de connaissances
b. La formation permanente
c. L'adoption d'une attitude/exigence personnelle axée sur le travail de qualité
d. La pratique d'un engagement sociétale

- ✓ La promotion de l'égalité dans la reconnaissance de l'excellence professionnelle figure dorénavant dans les statuts.

§ 5. Dans l'exercice de sa mission, l'Institut veille à promouvoir l'égalité de quelle nature que ce soit dans la reconnaissance de l'excellence professionnelle.

Les évaluations sectorielles et les rapports annuels successifs ont démontré que la participation des femmes et des hommes aux procédures de sélection n'était pas proportionnelle à leur présence dans les différents secteurs professionnels. Partant de ce constat, le débat a porté, dans un premier temps, sur l'introduction d'un objectif sur ce point particulier. La question a ensuite été élargie aux autres catégories de travailleurs qui ne sont pas

suffisamment représentés. Au terme de la discussion les membres ont décidé à l'unanimité d'inscrire la promotion de l'égalité de quelle nature que ce soit dans les statuts.

- ✓ La liste des membres a été actualisée, la cooptation est élargie

Cette révision n'a pas apporté de changements fondamentaux dans la composition du Conseil d'administration. Elle donne une réponse pragmatique à des modifications et besoins des institutions déjà membres.

Elle a notamment permis au Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail d'être officiellement représenté par son Secrétaire général, élu parmi les administrateurs du Collège. Elle permet ainsi au Président de l'IRET d'être déchargé d'une double casquette.

La cooptation de trois administrateurs supplémentaires avait déjà été introduite lors de la révision précédente. Cette possibilité n'avait cependant jamais été activée. Une définition plus large des candidats potentiels ouvre une nouvelle porte. La cooptation peut concerner des représentants d'organisations professionnelles soutenant les activités de l'Institut mais aussi, dorénavant, des représentants d'organisations ou associations dont le but et la mission rencontrent ceux de l'Institut. Cette nouveauté devrait permettre la cooptation de représentants d'associations de professionnels en ressources humaines par exemple.

Enfin, guidé par l'expertise du notaire, le Conseil d'administration a modifié la procédure de révision des statuts, vestige d'un autre temps. Elle était lourde et archaïque et freinait toute initiative. Désormais une procédure nouvelle permettra d'adapter plus facilement les statuts tout en garantissant de manière maximale, un fonctionnement démocratique.

LA JEUNESSE EST L'ESPOIR DE NOTRE AVENIR. (J. RIZAL)

Encourager les jeunes dans leur carrière professionnelle est un point d'attention important pour l'IRET. Leur participation aux procédures n'est pas satisfaisante. Comprendre pourquoi est donc une question qui est abordée avec tous les secteurs. Adapter l'outil à leurs aspirations est le défi relevé. Deux axes de travail sont poursuivis. Le premier, « Place des Jeunes » est né de la volonté des partenaires du Conseil d'administration. Le second se développe au sein des Comité organisateurs.

LE PROJET "PLACE DES JEUNES".

Depuis plusieurs années, le Conseil d'administration de l'IRET œuvre avec les partenaires des secteurs professionnels à inscrire les critères et modalités de sélection dans la réalité d'aujourd'hui et souhaite contribuer même modestement à relever les défis du marché de l'emploi.

Une de ses préoccupations est d'encourager les jeunes dans leur parcours professionnel. Une dynamique nouvelle doit se mettre en place, permettant aux plus jeunes d'être entendus dans leurs aspirations, et aux employeurs de trouver ou poursuivre une stratégie qui transforme leurs potentialités en ressources. Cette dynamique soutiendra le développement économique, mais aussi le développement du bien-être de la personne et contribuera ainsi à l'équilibre de notre société.

Le Conseil d'administration a donc lancé un projet dans lequel il souhaite rendre plus visible l'engagement et l'attention portée depuis des décennies par la Maison Royale à la reconnaissance des mérites professionnels, et en particulier depuis l'arrivée de nos Souverains, aux jeunes, et à la diversité que peut recouvrir cette catégorie de citoyens.

L'évènement prévoit une table ronde rassemblant une vingtaine de participants parmi lesquels 7 à 8 jeunes de profils différents, candidats ou Lauréats du Travail, qui témoigneront de leur expérience et de leur parcours mais aussi de la signification qu'ils donnent à l'octroi de ce titre. Des employeurs, Doyens d'honneur du Travail témoigneront de leur soutien aux jeunes qui s'engagent dans leur vie professionnelle et qui apportent des réponses à leurs aspirations.

Dans un deuxième temps, les jeunes auront la parole au cours d'un événement plus large, "Place des jeunes". Ce sera également le temps d'un dialogue construit de manière dynamique et interactive entre des jeunes en formation, en recherche d'emploi ou au début de leur carrière, et l'expérience des jeunes Lauréats du Travail qui ont témoigné lors de la table ronde.

Ce projet est porté par toutes les composantes du Conseil d'administration et en particulier par la FEB, l'UCM, et l'UNIZO, ainsi que par la CSC, la FGTB et la CGSLB.

Il a reçu l'appui du Vice-Premier Ministre, Monsieur Kris PEETERS, Ministre de tutelle de l'IRET.

Il s'inscrit dans un dialogue et une recherche de synergie avec le projet YOUNG TALENT IN ACTION de la FEB et s'appuie sur l'expertise des organisations des jeunes des trois syndicats qui participent à son élaboration.

Le projet débouchera sur des pistes d'actions concrètes pour l'IRET.

INCLURE DAVANTAGE LES JEUNES : LE SECTEUR COIFFURE CRÉE LE CONSEIL DES JEUNES

Inclure davantage les jeunes est une priorité pour tous les secteurs partenaires. Les débats sur le sujet dans les Comités organisateurs démontrent que le sujet dépasse le cadre de l'IRET. Assurer leur présence et leur participation active dans les organisations professionnelles, apporter des réponses à leurs questions et attentes, les encourager dans leur engagement professionnel sont des points d'attention pour tous les partenaires.

Au terme des procédures, le Comité organisateur procède à l'évaluation du travail accompli. Un véritable screening portant sur les critères de sélection, les modalités d'inscription, le fonctionnement du Comité organisateur ainsi que sur la participation du public-cible et le profil des Lauréats. C'est l'occasion de faire le point sur la participation des jeunes. Ces réunions apportent de nouvelles idées qui débordent parfois le champ strict des Lauréats du Travail et débouchent sur une action très concrète comme en témoigne l'initiative lancée dans le secteur de la Coiffure.

Ulrika Buyle, Présidente du Comité organisateur secteur Coiffure

Le secteur de la coiffure a tenu une réunion d'évaluation fin 2016 après la dernière remise d'insignes. Dans notre métier il est important d'être "jeune d'esprit" et "moderne". Nous nous sommes posés la question, comment organiser une sélection de Lauréats du Travail qui "parle" davantage aux jeunes que nous devons absolument encourager en tant que fédération professionnelle. Le débat s'est très vite déplacé sur la nécessité de mieux prendre en compte la voix des jeunes dans notre propre organisation.

C'est pourquoi nous avons pensé, à l'instar de nombreux autres exemples (le Conseil des jeunes dans les écoles, le Parlement de la jeunesse, …), démarrer avec un Conseil des jeunes dans notre secteur. Nous sommes à la recherche de jeunes coiffeurs motivés qui veulent mettre en avant leur profession en rajeunissant les concours, les épreuves de Lauréats, les shows, … et rendre davantage les jeunes enthousiastes.

LA RECONNAISSANCE AU TRAVAIL : ILS EN PARLENT

Il est particulièrement important que l'IRET soit à l'écoute de ce qui vit sur le terrain, et cherche à savoir comment les managers d'entreprises, et d'institutions publiques notamment, voient et évaluent son rôle et son travail. Prendre le pouls de telles personnes est un des objectifs que l'IRET partage avec le Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail, qui veille à rencontrer des acteurs importants tant dans le secteur privé que public. Les avis exprimés nourrissent la réflexion, font évoluer les procédures et le regard extérieur que l'on porte sur les distinctions de Lauréat du Travail. Quelques éléments d'opinions exprimées lors de ces rencontres sont repris ci-dessous.

DOMINIQUE LEROY, CEO PROXIMUS

Un titre pour les moins visibles, accessibles à tous

Je dois honnêtement reconnaître que je ne connais pas très bien l'Institut royal en tant que tel. Mais je sais bien que vous récompensez régulièrement des personnes avec une reconnaissance et une distinction honorifique pour leurs mérites professionnels. Il y a de fait tant d'hommes qui ont du talent et qui s'impliquent.

J'ai moi-même reçu régulièrement ces dernières années un titre ou un Award. Je me suis chaque fois sentie honorée et aussi un peu fière. Ces "Awards", je les ai obtenus avec et surtout grâce aux 14.000 collaborateurs de Proximus.

C'est pourquoi je trouve bien que des personnes qui ont moins de visibilité – en avoir est plus facile pour un CEO - reçoivent aussi la reconnaissance qu'ils méritent. Ceci est possible grâce à des distinctions honorifiques telles que "Lauréat du Travail" et "Doyen d'honneur du Travail". Je trouve aussi que c'est bien que ces distinctions honorifiques soient accordées indépendamment du niveau et du statut du travailleur, mais aussi sur base d'une saine procédure de sélection.

Reconnaissance

– Je trouve bien que - à côté des initiatives privées - il existe aussi un organe officiel, qui a déjà prouvé son utilité depuis plus d'un demi-siècle et qui a un beau rôle à jouer dans la reconnaissance des personnes.

– Le fait que ces décorations soient décernées par une institution d'utilité publique, l'Institut royal des Elites du Travail, qui travaille à cette fin en collaboration avec les organisations patronales, les associations professionnelles, les organisations syndicales représentatives et les pouvoirs publics, rehausse à mon avis la valeur de cette reconnaissance.

– Il est en effet d'une importance cruciale que les pouvoirs publics aussi reconnaissent des hommes pour leurs activités professionnelles.

Engagement professionnel

– Au sein d'une entreprise, il est important de donner un but aux collaborateurs et d'expliquer la manière dont vous voulez l'atteindre. Le succès d'une entreprise vient, entre autres, de l'expertise, de la motivation et de l'engagement professionnel des collaborateurs. Vous devez communiquer de façon transparente, motiver et inspirer, stimuler la collaboration, mettre chacun au défi de faire mieux.

– Chez Proximus nous avons – à côté d'un système d'évaluation pour stimuler positivement les collaborateurs – mis l'accent depuis l'an dernier sur des valeurs telles que l'adaptabilité, le travail d'équipe et la responsabilité. Nous optons aussi pour le feedback et le coaching : le feedback est un cadeau. Je suis devenue celle que je suis parce que des personnes ont eu le courage pendant ma carrière de me reprendre, de façon constructive bien entendu.

– Motiver et inspirer les autres, les mettre au défi de mieux faire, est selon moi le rôle le plus important d'un CEO. Le volontariat mérite d'ailleurs aussi du soutien, car les volontaires forment aussi un réseau nécessaire pour notre société.

PAUL MAGNETTE, MINISTRE PRÉSIDENT DE LA RÉGION WALLONNE, BOURGMESTRE DE CHARLEROI

Une distinction qui mérite d'être mise en évidence

– Peut-être que l'on ne met pas suffisamment en valeur au quotidien la valeur du travail. C'est vrai, parfois on a des citoyens qui peuvent penser que tout leur est dû et que le service qui doit être donné au quotidien est dû. C'est important de rappeler, que l'on soit travailleurs sociaux, employés, artisans, où que l'on se trouve dans la société, que l'on fasse son travail pour soi - mais qu'on le fasse aussi pour la collectivité - que cela mérite du respect, cela mérite de la reconnaissance.

Une distinction nationale reconnue au niveau local

– C'est une distinction nationale, c'est une distinction vraiment importante. Chacun habite quelque part et chacun travaille quelque part, donc les brevets nous sont remis, à nous, l'autorité communale. Certaines communes décident de l'envoyer aux récipiendaires par la poste et on le reçoit dans son courrier. Mais nous considérons que c'est une distinction importante et que cela mérite bien une mise en évidence comme ce vendredi en fin de semaine, dans la prestigieuse salle du conseil communal, c'est une manière de montrer toute l'importance que l'on accorde à cette distinction et la reconnaissance que l'on éprouve pour ces femmes et ces hommes qui donnent le meilleur d'eux même tout au long de leur carrière.

Une distinction pour un service à la collectivité

– Je trouve formidable que la prochaine sélection soit sur les métiers de la fonction publique, et en particulier de la fonction publique locale, parce que, c'est vrai que les agents communaux, employés et ouvriers, les agents des centres publics d'action sociale, les policiers rendent tous les jours un service formidable à la fois pour eux même mais aussi un service pour la collectivité. J'ai toujours le sentiment que ce sont des métiers, avec une valeur ajoutée, alors, à nouveau je pense que les hommes et les femmes qui font ces métiers le font par conviction, par engagement personnel. Pour les convaincre d'être candidat, je dirais qu'en étant candidat ce n'est pas seulement un honneur personnel qu'ils vont chercher, c'est tout le travail de leurs collègues qu'ils vont aussi mettre en évidence.

BART RAYMAEKERS, PROFESSEUR ORDINAIRE ET DOYEN DE L'INSTITUT DE PHILOSOPHIE - KUL

&

FRANÇOIS DE SMET DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ULB, JOURNALISTE ET DIRECTEUR DE MYRIA

Invités à la cérémonie des Architectes - Ingénieurs Architectes, pour ces philosophes, le défi était de taille. Comme l'a justement fait remarquer François De Smet, solliciter deux philosophes, là où l'on convie plus souvent un humoriste, est une opération périlleuse. Mais ensemble, avec son collègue Bart Raymaekers, ils ont passionné l'auditoire, livrant leur réflexion sur la signification du travail, le besoin de reconnaissance; concept complexe, et la portée symbolique du choix des dénominations des labels par le Comité organisateur du secteur Architecte – Ingénieur Architecte.

Bart Raymaekers a souligné que le besoin de reconnaissance ne peut être rencontré que par l'action d'autrui. Les Lauréats du Travail sont une forme de réponse à ce besoin et la procédure menée par les professionnels du secteur apporte une crédibilité à cette reconnaissance. On la reçoit comme un vrai signe de reconnaissance et non comme un signe de sympathie.

François De Smet soulignait, quant à lui, l'importance du thème de la reconnaissance chez les idéalistes allemands. Nous avons besoin de reconnaissance des uns des autres parce que notre personnalité même est toujours en négociation.

Un monde où nous n'avons pas l'impression d'avoir un impact est un monde qui nous déprime. On doit pouvoir comprendre et identifier sa plus-value. Les bons managers savent que cela marche. La trop faible participation des femmes, leur tendance naturelle à bien souvent ne pas se mettre en avant ont également été abordées. Un autre défi que le secteur est prêt à relever la prochaine fois.

CATHERINE DE BOLLE, COMMISSAIRE GENERALE DE LA POLICE FEDERALE

– Je crois que l'on n'accordera jamais assez d'attention aux valeurs universelles du travail et de l'engagement social. Hélas, dans notre société actuelle, ces valeurs sont trop souvent reléguées à l'arrière-plan, au profit d'un rythme effréné, de la pression liée à la performance et de l'intérêt individuel de chacun. C'est pourquoi j'estime que les valeurs universelles autour du travail et de l'engagement social doivent constituer une préoccupation permanente pour notre société et pour nos collègues.

Le métier de policier est en effet une profession sociale par excellence, dont le respect constitue l'une des valeurs de base. Le respect forme, avec notamment l'esprit de service, l'une des valeurs auxquelles la police fédérale entend prêter une attention particulière. J'observe que de nombreux policiers portent haut ces valeurs. De nombreux collègues ont un engagement social, notamment dans le monde associatif ou à travers des initiatives pour la bonne cause.

– Les membres du personnel de la police, qu'ils soient civils ou opérationnels, sont évidemment des travailleurs comme les autres. Cependant, comme il s'agit d'un métier dans lequel aider, servir et protéger la société sont des notions centrales, d'aucuns ont peut-être tendance à ne pas voir en nous des "travailleurs". Je pense que les militaires ou le personnel soignant suscitent également une telle perception.

Lauréats du TravaiL, un titre connu au sein des services de police ?

– Je ne le pense pas. Ce n'est qu'en 2009 que la police intégrée a rejoint en tant que secteur le fonctionnement de l'IRET.

– En 2010, de nombreux membres de la police ont été décorés du titre de Lauréat du Travail. Cela dit, en termes relatifs, c'est-à-dire en considérant le nombre de Lauréats par rapport à l'effectif total de la police intégrée, le pourcentage n'est pas tellement élevé. Du reste, les premiers Doyens d'honneur à la police et au sein des syndicats représentatifs n'ont également été désignés qu'en 2010.

– Pour la procédure 2016, j'espère que les candidats seront plus nombreux à s'inscrire, en particulier dans les corps et les services où il n'y a pas ou presque pas eu de candidats la dernière fois. C'est pourquoi nous utilisons nos canaux de communication internes pour transmettre des informations claires sur la procédure de sélection.

Un outil de management

– Je le pense. C'est pour moi un outil permettant de motiver les collaborateurs. La police fait partie de l'appareil public. Nous avons des statuts du personnel totalement différents de ceux du privé. Cela offre une grande sécurité aux membres du personnel mais nous laisse peu de marge pour mieux rémunérer les collaborateurs les plus méritants. La reconnaissance ne s'exprime évidemment pas qu'en termes financiers.

– Le feedback personnel revêt une grande importance. Je vois également une distinction de Lauréat du Travail comme une manière d'exprimer aux collaborateurs les plus méritants un signe de cette reconnaissance. L'octroi ne relève pas d'un automatisme, ce qui ne fait que renforcer l'aspect de reconnaissance.

– Et c'est également le signal que m'ont adressé mes collègues qui ont siégé dans les commissions pour la précédente opération : il est important pour les candidats d'être reconnus comme Lauréat du Travail.

La procédure a démarré début 2016. Aux collaborateurs qui hésitaient à s'inscrire, Madame De Bolle a lancé le message suivant : *– Il faut se lancer ! Le questionnaire que chaque candidat doit compléter comprend de nombreuses questions concrètes sur le travail. – Le seul fait de parcourir une à une ces questions vous pousse déjà à effectuer une introspection sur la façon dont vous exercez votre métier, sur le sérieux et la rigueur que vous y mettez, sur la question de savoir dans quelle mesure vous êtes un exemple pour les autres et contribuez activement à préserver la sécurité et la qualité de vie dans la société.*

– Je ne cesse de le répéter, le métier de policier est un beau métier. De telles initiatives permettent d'en prendre la mesure et de faire le point sur ses choix et ses engagements.

INFORMER LE CANDIDAT POTENTIEL, UNE PRÉOCCUPATION PERMANENTE

LES OUTILS ET NOUVEAUX ACTEURS DE LA COMMUNICATION

L'IRET et ses partenaires ont franchi un grand pas en travaillant ensemble, à la définition de critères de sélection de Lauréat du Travail adaptés aux réalités de chaque secteur. Une fois ce travail accompli, le défi consiste à faire connaitre la procédure et acheminer l'information jusqu'au candidat potentiel.

La communication est une responsabilité partagée avec les partenaires sectoriels. Pour atteindre les personnes ciblées, plusieurs outils sont à disposition de l'IRET.

L'envoi d'un courrier d'information aux Lauréats et personnes intéressées de la promotion précédente du secteur concerné est le plus classique. L'efficacité de ces bases de données est assez relative. En effet, le délai entre deux promotions est parfois assez long, ce qui réduit la fiabilité des données disponibles. Certains interlocuteurs quittent le secteur professionnel ou changent de résidence.

Pour mettre à jour ces informations, l'IRET dispose de deux pistes, l'une étant le traitement des retours de courrier, l'autre l'aide logistique des partenaires.

Le retour via la poste est parfois aléatoire, mais lorsqu'il se produit, l'IRET sollicite la nouvelle adresse auprès de la commune concernée. Cette procédure est assez lourde et n'est pas toujours finalisée au terme de la période d'inscription.

L'aide logistique des partenaires est plus efficace lorsqu'ils disposent de bases de données qui peuvent être croisées avec les informations détenues par l'IRET. Cette possibilité est envisagée avec chaque Comité organisateur. La réponse varie selon les moyens des partenaires. Certaines personnes passent donc hélas à travers les mailles du filet.

Les annonces sur le site Internet de l'IRET sont un autre moyen de diffuser l'information. A chaque nouvelle procédure un onglet spécifique est mis en ligne et l'information est annoncée dans la colonne actualité. Le lien est mis à disposition des partenaires qui s'y réfèrent dans leurs propres canaux de communication.

Les annonces Facebook constituent un autre outil de communication. Les publications régulières largement illustrées permettent de nourrir la relation avec nos « followers ». Des publications sous forme de publicités ciblées ont été utilisées en 2016. Il faudra prendre la mesure de leur impact après plusieurs campagnes.

LES OUTILS MIS À DISPOSITION DES PARTENAIRES.

Des modèles d'avis à publier et de dépliants à distribuer sont conçus, mis en page et transmis aux partenaires par voie électronique. Les projets sont soumis aux partenaires afin qu'ils répondent au mieux à leurs attentes.

A l'occasion de certains événements, l'IRET fournit des dépliants imprimés. Ce fut le cas par exemple lors de l'évènement organisé par le SPP Intégration sociale pour les 40 ans des CPAS en décembre. Le dépliant a été inséré dans la documentation remise à chaque participant.

L'information est également publiée dans le bulletin trimestriel du Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail. Ce bulletin a cependant une diffusion limitée aux membres de ce Collège.

DES PERSONNES RELAIS

Disposer d'outils efficaces c'est important, mais pouvoir compter sur des personnes relais apporte une réelle plus-value. Les employeurs, responsables en ressources humaines sont bien évidemment des personnes clés dans une campagne d'inscription. L'IRET n'a cependant pas de contacts directs avec ceux-ci. Ils sont informés via leurs organisations professionnelles. Une nouvelle approche a donc été lancée en 2016

Les Lauréats, titulaires de l'insigne d'or, sont désormais invités à identifier des collègues, partenaires ayant le profil d'un Lauréat du Travail. Cette initiative a un double but : encourager le dépôt de candidature et garder le contact.

Se porter candidat n'est pas toujours un acte facile. Etre encouragé à participer est, en soi, déjà un signe de reconnaissance et un geste apprécié par la personne concernée. Lorsque ce signe d'encouragement provient d'un Lauréat du Travail, il renforce la confiance en soi et peut être un véritable atout lors de la sélection.

Inviter les Lauréats ayant achevé le parcours des distinctions possibles, à jouer un rôle actif dans la promotion de la procédure a l'avantage de garder un lien avec ceux-ci. Ce lien, consolidé par l'intermédiaire des outils de communication, pourrait contribuer à créer une véritable communauté de Lauréats du Travail, un groupe de référence auquel on pourrait recourir dans le cadre de projets spécifiques de l'IRET ou de ses partenaires par exemple.

Les Doyens d'honneur du Travail sont également sollicités davantage dans leur rôle d'ambassadeur des Lauréats du Travail. Jusqu'il y a peu, la plupart exerçaient leur mandat dans le cadre de leur organisation professionnelle ou syndicale. Le soutien au travail de l'IRET était limité à leur participation éventuelle à la promotion et la sélection de Lauréats du Travail lorsque leur secteur était concerné.

Une nouvelle initiative a été lancée à l'occasion de la procédure du secteur des CPAS. Une sélection de Doyens d'honneur du Travail a été sollicitée pour jouer un véritable rôle d'informateur auprès des autorités locales concernées. Bon nombre d'entre eux ont pris la balle au bond et ont fait un retour sur le résultat de cette démarche.

Une première analyse de ces échos permet d'établir les constats suivants :

- ✓ Malgré les outils mis en œuvre par nos partenaires, les décideurs locaux n'étaient ou pas ou très peu informés de l'existence de la procédure.
- ✓ La notoriété acquise par les Doyens d'honneur du Travail et leur participation à la remise des brevets au niveau local leur donne un statut particulier, qui fait de ceux-ci des interlocuteurs privilégiés pour l'IRET.
- ✓ Sans porter de jugement, il apparait que les CPAS qui doivent faire face à de nombreux défis n'accordent pas au dossier une priorité. A quelques exceptions près, ils prennent peu d'initiatives pour encourager la participation de leur personnel.
- ✓ La spécificité de l'outil n'est toujours pas perçue par certains interlocuteurs qui le confondent avec les décorations du travail ou souhaitent l'utiliser comme un signe de remerciement pour le personnel en fin de carrière alors que l'accent est mis sur l'encouragement du personnel au cours de sa carrière.

Des constats à intégrer lors de la définition de stratégie d'information avec les prochains partenaires.

WWW.IRET-KIEA.BE, UN OUTIL EN CROISSANCE

Le site internet connait une affluence constante, d'environ 130 visiteurs par jour (entre 100 et 170) en semaine, et environ 80 à 100 visiteurs par jour les weekends. Les chiffres indiquent que les consultations diminuent au fur et à mesure que l'on avance dans la semaine.

Ces chiffres connaissent un pic lorsque l'on publie des éléments visuels (photos, reportage, brochure) concernant les cérémonies de remise d'insignes. Ces pics sont liés à l'envoi du lien aux Lauréats, Doyens, et membres des Comités organisateurs.

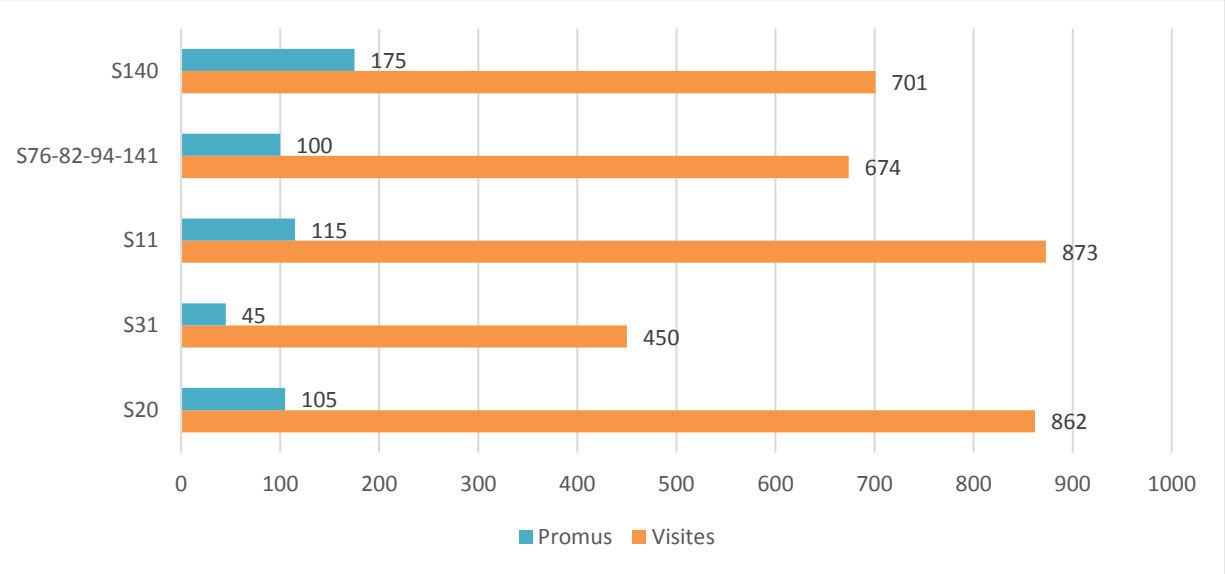

S20	*Architecte – Ingénieur Architecte*
S31	*Coiffure*
S11	*Secteur Financier*
S76-82-94-141	*Marine Marchande – Navigation Intérieure – Pêche Maritime – Services Nautiques*
S140	*Travail portuaire*

Les pages de photos des cérémonies sont visitées, en moyenne, 6, 6 fois plus qu'il n'y a de promus pour le secteur.

La catégorie de visiteurs ne se limite donc pas aux seuls intéressés.

Le top 10 des visites du site www.iret-kiea.be :

- ✓ Accueil : 14455 visites (les autres visiteurs arrivent directement sur d'autres pages, en fonction de leur recherche ou des liens cliqués sur Google, Facebook, dans un courriel, …)
- ✓ Secteurs en cours de procédure : 4721 visites.
- ✓ Inscriptions du secteur « Services de Police et de sécurité civile » : 3736 visites.
- ✓ Qui sommes-nous ? : 3129 visites.
- ✓ Intéressé ? - candidat : 2663 visites.
- ✓ Inscriptions du secteur « C.P.A.S. », 2498 visites.
- ✓ Inscription du secteur « Construction », 2295 visites.
- ✓ Intéressé ? - Lauréat : 1624 visites.
- ✓ Activités – procédure en cours – Comment procédons-nous ? : 1522 visites

Outre la consultation des photos, on constate que les documents d'inscriptions (bulletins, règlements, attestations) sont également très fort consultés.

La durée moyenne des visites dure entre 1'50 et 2'30. Cependant, 85% des visiteurs restent moins de 30 secondes. On peut dès lors supposer que les visiteurs qui recherchent des documents d'inscription les trouvent rapidement. Ce constat peut être corroboré par le fait que les visiteurs consultent en moyenne 2,57 pages par visite, page d'accueil incluse.

Si on isole les visiteurs intéressés par les photos des cérémonies, on constate qu'ils restent entre 5 et 15 minutes. Rappelons que les photos sont également diffusées via la page Facebook.

CHEMIN D'ACCÈS.

55% des visiteurs arrivent directement sur le site en saisissant l'adresse ou en cliquant sur un lien direct (dans un courriel par exemple).

37% des visiteurs arrivent via une recherche Google ou à partir de Facebook.

8% des visiteurs arrivent par d'autres sites.

Parmi les 350 visiteurs mensuels qui arrivent d'autres sites, 50 personnes (14%) arrivent via le site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Les autres visites viennent de nombreux autres sites dont les sites des partenaires des Comités.

FACEBOOK : LA RÉGULARITE PORTE SES FRUITS.

Une des clés du succès d'une page Facebook est la régularité des publications. En 2016, l'IRET a publié 67 informations accessibles dans les deux langues.

Les publications ont une portée (nombre de personnes atteintes) allant de 50 pour une publication simple annonçant la réunion d'un Comité organisateur, par exemple, à plus de 33600 pour une publication pour le secteur de la Police et de la Sécurité civile pour laquelle on a fait une publicité d'une durée de 14 jours pour un montant de 27 euros. Les mots-clés ciblés : policier, pompier et protection civile.

Ci-dessous le profil des facebookiens qui ont fait le succès de cette publication via la publicité.

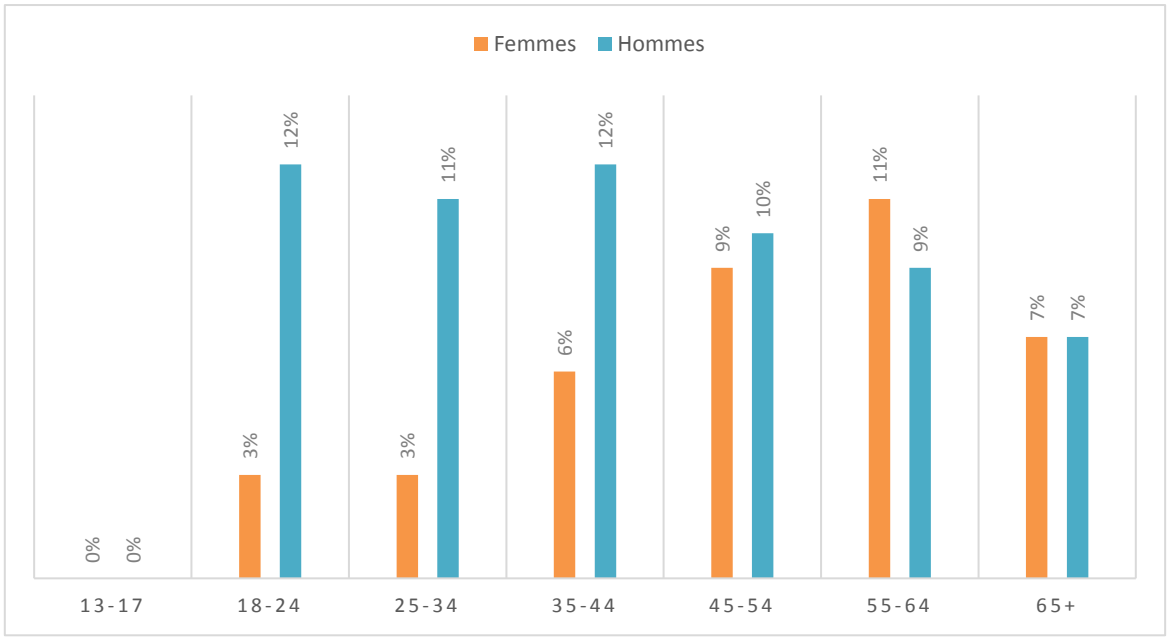

- ✓ Au premier janvier 2016, la page Facebook IRET-KIEA.be comptait 306 fans. Au 31 décembre, elle en comptabilisait 488. La page a donc connu une augmentation de fans de près de 60 %.
- ✓ En faisant abstraction des publications « boostées », la portée tourne entre 200 et 500 personnes, avec une moyenne de 350.
- ✓ Les informations publiées concernent les procédures de sélection de Lauréat et Doyen d'honneur du Travail, (période d'inscription, état d'avancement de la procédure, les photos de cérémonies). Des photos des rencontres des Doyens d'honneur du Travail, des photos ou articles de presse des remises des brevets dans les communes.

La publication Facebook la plus performante.

- ✓ *33 607 personnes atteintes, 18 904 via la publicité soit 56 %*
- ✓ *1 043 interactions , 829 via la publicité soit 79 %*
- ✓ *249 partages de la publication, 131 via la publicité soit 52 %*

LES RENCONTRES DES DOYENS D'HONNEUR DU TRAVAIL : LES AMBASSADEURS

RENCONTRE ANNUELLE DES DOYENS D'HONNEUR DU TRAVAIL DANS LE HAINAUT

Une des tâches des Doyens d'honneur du Travail est d'apporter leur soutien aux activités de l'IRET. Depuis plusieurs années, le Collège intègre de manière stratégique cet objectif dans l'organisation de sa rencontre annuelle.

C'est le Hainaut qui était à l'honneur en 2016. Après une première rencontre entre Doyens d'honneur de la province qui s'est tenue au Spiroudome de Charleroi, un groupe de travail s'est mis en place sous la direction du Professeur Jean-Philippe Lahouste, nommé Doyen d'honneur du Travail en 2015. Sous son impulsion, les autorités provinciales et locales ont été associées étroitement à l'évènement.

Des réunions ont eu lieu à la Haute Ecole Provinciale du Hainaut Condorcet dans les sections agronomiques et techniques installées à Ath où le groupe de travail était l'hôte de la direction. Ses membres ont ainsi côtoyé les très nombreux étudiants de cette école supérieure.

La préparation de l'évènement a bénéficié du soutien de la Province, des autorités locales et en particulier du Collège communal de la Ville de Lessines. De nombreux contacts ont eu lieu avec le Gouverneur, Tommy Leclerc et les Députés provinciaux, Serge Hustache, Président du Collège provincial et Fabienne Capot ainsi qu'avec leurs services respectifs. Une couverture médiatique a également été assurée par la Province. Le Conseil d'administration du collège a tenu une réunion dans la salle du Conseil de la ville de Lessines.

En procédant de cette manière, l'opération devient une opération gagnant – gagnant. Les Doyens d'honneur découvrent les atouts de la Province et l'IRET entre en contact direct avec les autorités provinciales et locales et d'autres personnalités ou institution de la région. Une occasion unique pour faire connaitre nos objectifs à chacun, rappeler le rôle qui incombe aux autorités locales lors de la distribution des brevets, ainsi qu'une belle opportunité pour les sensibiliser à la sélection de Lauréat du Travail dans le secteur Personnel provincial et communal en 2017.

PROFESSEUR. J.-PH. LAHOUSTE,

Doyen d'honneur du secteur Professions & métiers de l'ingénieur - Master of science, Président du groupe de travail JNR hainaut 2016

Le 23 février 2016, les doyens hainuyers me désignèrent à l'unanimité comme président du groupe de travail chargé de l'organisation des « Journées Nationales de Rencontre ». Bien qu'étant le benjamin du groupe, ce fut un réel plaisir de coordonner mes illustres collaborateurs et indirectement le secrétariat de l'IRET que je remercie chaleureusement au passage pour le travail accompli. Très vite, nous avons fait le choix de centrer nos activités sur une région méconnue de la province de Hainaut, je veux parler de la Wallonie picarde et de son site médiéval de l'Hospital Notre-Dame à la Rose à Lessines. Avec le soutien inconditionnel et financier des plus hautes autorités communales et provinciales, nous avons pu élaborer un programme d'exception, conjuguant « tourisme » et « développement économique ». Ce fut aussi une grande première pour le Collège et l'Institut royal, puisqu'une conférence annonça à « la Presse » (6 octobre) cet événement national et présenta nos deux institutions d'utilité publique.

Le vendredi 14 octobre 2016, l'honorable assistance des 79 doyens et leur famille fut invitée à venir découvrir l'un des plus grands ascenseurs à bateaux au monde, à Strépy-Thieu et à finir la journée par une visite paradisiaque et un repas festif au parc animalier Pairi Daiza. Le lendemain matin, notre séance académique eut lieu dans

l'auditorium du Centre culturel René Magritte. Le président Philippe Pirson anima de main de maître un panel de quatre personnalités hainuyères dont Monsieur le gouverneur Tommy Leclercq. Le peintre surréaliste Paul Rouge, le Duo Melpomena et la Royale Fanfare l'Union d'Ollignies rehaussèrent notre séance académique par leurs remarquables prestations. Un repas dînatoire suivie par la visite de l'Hôtel-Dieu lessinois clôturèrent ces 26e Journées nationales de rencontre. L'évaluation positive de celles-ci eut lieu lors du Conseil d'administration du Collège royal, le 15 décembre 2016.

Monsieur Frédéric Seynhaeve, Madame Nathalie Ravignon, Professeur Giuseppe Pagano, Monsieur Tommy Leclerq, Monsieur Philippe Pirson

NATHALIE RAVIGNON,

Vice-Présidente Femmes Chefs d'Entreprises - Wallonie, administratrice déléguée dbbase

Je suis ravie d'avoir été conviée à participer à la journée nationale du Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail, qui, je l'avoue m'était méconnu jusqu'alors. Ce fût un plaisir de rencontrer tout ce beau monde et de mesurer comment il œuvre pour le respect de la qualité du travail et de l'éthique dans les affaires, tout en permettant à des entrepreneurs, qui le souhaitent, d'être mis en en valeur et d'être remercié pour leur bon travail.

L'occasion de partager et de comprendre les objectifs du Collège et de l'IRET me permettra, peut-être, avec le Comité des Femmes chefs d'entreprises belges, de permettre à l'une ou l'autre de mes consœurs de présenter un dossier de sélection. Sans oublier, bien sûr, quelques-uns de nos clients qui, par leur persévérance pour encore et encore améliorer leurs procédures et leurs services, mériteraient d'être soutenus par une reconnaissance.

Le fait que le Collège royal se déplace d'année en année dans chaque région différente ne peut que favoriser les contacts et m'a permis de partager un merveilleux moment avec les autres orateurs.

LES RENCONTRES PROVINCIALES

COURTRAI

Pour leur troisième rencontre régionale, les Doyens d'honneur du Travail de la Province de Flandre occidentale étaient les hôtes du Bourgmestre de Courtrai, Vincent Van Quickenborne, le 12 avril 2016. Paul Breyne, Commissaire général de WOI, chargé de la coordination des évènements commémorant les victimes de la première guerre mondiale a exposé le projet « Coming World Remember Me ». De 2014 à 2018 des milliers de gens participent au making of de l'installation land art en créant 600.000 sculptures représentant chacune une des victimes mortes au combat sur le territoire belge. Elles seront installées sur un des grands champs de bataille de la Première Guerre mondiale : le no man's land de la zone de front autour d'Ypres. Cette installation d'art impressionnante doit rappeler l'inutilité de la guerre. Les Doyens d'honneur du Travail ont décidé de participer à ce projet. Les Doyens ont ensuite visité TEXTURE, le musée qui raconte l'histoire de l'industrie du lin et de l'industrie drapière.

ALOST

Les Doyens d'honneur de Flandre orientale ont organisé, le 19 mai 2016, leur première rencontre régionale dans la ville d'Alost. Accueillis par le bourgmestre D'Haese, celui-ci a fait un exposé sur la politique sécuritaire menée par la ville, un exemple au niveau international. Cet échange s'est poursuivi par la découverte de la ville et de son patrimoine culturel. L'après-midi fut consacrée à la visite d'ILVA, l'intercommunale de gestion des déchets ménagers.

PARTIE 2

LES SECTEURS EN ACTIVITÉ

LES PARTENAIRES DE L'IRET EN 2016

Pour réaliser sa mission, l'IRET peut compter sur la collaboration volontaire et indispensable de partenaires des secteurs avec lesquels il travaille, à savoir, les syndicats et, selon le cas, les fédérations d'employeurs, organisations professionnelles, l'autorité publique, ou les institutions sectorielles, ou encore des experts qui siègent au sein d'un Comité organisateur.

Dans tous les Comités, la CSC, la FGTB et la CGSLB ont été actifs et en particulier :

- *BTB*
- *Centrale générale FGTB*
- *CGSP*
- *CNE*
- *CSC BIE*
- *CSC Transcom*
- *CSC Metea*
- *CSC Services Publics*
- *FGTB Métal*
- *LBC-NVK*
- *SETCa*
- *SLFP*

Le Syndicat National du Personnel de Police et de Sécurité a rejoint ceux-ci dans le Comité organisateur du secteur Services de Police et de Sécurité civile.

Ils ont travaillé ensemble dans les Comités et avec les partenaires suivants :

Marine Marchande – Navigation Intérieure – Pêche Maritime – Services Nautiques

- *Agentschap Maritieme Dienstverlening en Kust*
- *Algemeen Actiecomité der Belgische Binnenscheepvaart*
- *Institut pour le Transport par Batellerie*
- *Rederscentrale*
- *SPF Mobilité et Transports*
- *Union Royale des Armateurs Belges*

*Présidé par M. **Eugeen Van Craeyvelt**, dans sa fonction de Directeur général Transport maritime – SPF Mobilité et Transports.*

Coiffure

- *Union des Coiffeurs Belges*

*Présidé par Mme **Ulrika Buyle**, Secrétaire U.B.C.*

Architecte – Ingénieur Architecte

- *Architects in Brussels*
- *Bond van Vlaamse Architecten*
- *Federatie van Architectenverenigingen van België*
- *G30, Association of Architects*
- *Nationaal Architectenverbond*
- *Nationale Raad – Orde van Architecten*
- *Représentants de l'enseignement*

- *Union Wallonne des Architectes*
- *Vlaamse Raad – Orde van Architecten*

Présidé par M. ***Jos Leyssens****, Ingénieur Architecte, Président honoraire de l'Ordre des Architectes.*

Secteur financier

- *Beama – Association belge des Asset Managers*
- *BZB - Beroepsvereniging voor zelfstandige bank en verzekeringsagenten*
- *Febelfin*
- *Fedafin – Fédération des agents financiers indépendants francophones*

Présidé par M. ***Daniel Buysschaert****, HR director Beobank.*

Commerce automobile, Garages, Carrosserie, Pièces automobiles, Matériel agricole et horticole et de génie civil et Cycles, cyclomoteurs, motocyclettes

- *Febelcar*
- *Febiac*
- *Federmoto*
- *Federprocycle*
- *Traxio*

Présidé par M. ***Freddy Van Hoe****, Président honoraire Traxio.*

Services de Police et de Sécurité civile – Sureté de l'Etat :

- *Commission Permanente de la Police Locale*
- *Police fédérale*
- *SPF Intérieur – Direction générale Sécurité Civile*
- *Sûreté de l'Etat*

Présidé par M. ***Guy Verdoodt,*** *Commissaire de Police, Doyen d'honneur du Travail.*

Construction :

- *Bouwunie et ses fédérations*
- *Confédération Construction et ses fédérations*

Présidé par Mme ***Colette Golinvaux****, Présidente Confédération Construction en 2016.*

C.P.A.S. :

- *Brulocalis*
- *SPP Intégration Sociale*
- *Union des Villes et Communes de Wallonie*
- *Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten*

Présidé par M. ***Julien Van Geertsom****, Président – SPP Intégration sociale.*

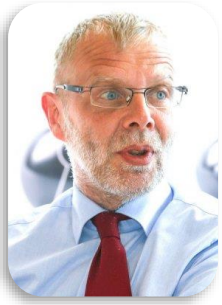

Transport de marchandises et logistique pour compte de tiers, Entreprises de déménagement et garde-meubles, Commerce et transport de combustibles, Assistance en escale dans les aéroports

- *Fonds social pour le Commerce de Combustibles*
- *FEBETRA*
- *Union Professionnelle du Transport & de la Logistique*
- *Transport en Logistiek Vlaanderen*
- *Chambre Belge des Déménageurs*

Présidé par M. ***Philippe Degraef****, Directeur FEBETRA.*

Expertise automobile

- *Institut des Experts en Automobiles*
- *Union Professionnelle des Experts en Automobiles de Belgique*

Présidé par M. ***Filip Timmermans,*** *Président IEA.*

Personnel provincial et communale

- *Union des Villes et Communes de Wallonie*
- *Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten*
- *Brulocalis*
- *Association des Provinces Wallonnes*
- *Vereniging Vlaamse Provincies*
- *Province du Brabant wallon*
- *Province de Hainaut*
- *Province de Liège*
- *Provincie Limburg*
- *Province de Luxembourg*
- *Province de Namur*
- *Provincie Oost-Vlaanderen*
- *Provincie Vlaams-Brabant*
- *Provincie West-Vlaanderen*

Présidé par M. ***Jozef Gabriels,*** *Ancien Bourgmestre de la ville de Genk, Président honoraire de la VVSG, Doyen d'honneur du Travail.*

PRÉSIDER UN COMITÉ ORGANISATEUR, UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE

DANIEL BUYSSCHAERT,

HR manager Beobank – Président Comité organisateur secteur financier

C'est en juin 2014 que les premiers travaux ont été organisés dans le secteur financier et j'ai eu l'honneur d'être désigné par mes collègues tant de Febelfin que des différentes organisations représentatives de travailleurs comme Président du Comité organisateur.

Comme vous le savez, le secteur financier est un secteur en pleine mutation avec de nombreux challenges liés notamment à l'environnement économique et aux nouvelles technologies, et dans ce contexte, le Comité a d'abord voulu mettre davantage en valeur les qualités professionnelles des candidats et a introduit des labels très concrets, à savoir le label « Orientation Client » pour la distinction Bronze, le label « Pro Actif » pour la distinction Argent et enfin le label « Engagement social » pour la distinction Or.

Dans le cadre de sa mission qui est notamment la détermination des critères d'obtention des distinctions ainsi que la sélection des candidats, le Comité s'est réuni à plusieurs reprises ; en effet, les distinctions octroyées par l'Institut ne sont nullement automatiques mais font suite à une démarche volontaire des personnes intéressées et qui introduisent un dossier auprès du Comité.

Toutes les réunions du Comité ont été tenues dans un climat excellent et positif et avec la volonté de chaque participant d'aboutir à notre objectif commun, à savoir donner une reconnaissance très méritée et une visibilité à des personnes occupées au sein du secteur financier et qui œuvrent pour l'évolution, le progrès et le développement de leur entreprise voire du secteur bancaire. En tant que Président, j'ai aussi beaucoup apprécié le support des membres de l'Institut dont les conseils furent au cours de tout le processus très précieux.

Des séances d'entretien ont également eu lieu avec des candidats venant parfois de très loin, et je dois admettre avoir constaté chez chacun d'eux une très grande fierté de pouvoir mettre en avant leurs réalisations, parfois durant une carrière déjà très longue et très riche en contributions; je retiendrai notamment leur grande motivation, leur sens de l'éthique et du devoir, leur fierté d'avoir pu transmettre leurs connaissances et savoir-faire à des plus jeunes, leur volonté d'engagement social.

J'ai été surpris de voir le nombre important de personnes déjà très occupées au sein de leur organisation et également encore très actives, comme volontaires ou bénévoles, au sein du monde associatif. Cela montre de leur part l'adhésion aux vraies valeurs de solidarité et d'humanisme.

Après avoir identifié et retenu les candidats aux différentes distinctions, il a fallu planifier la réunion de remise solennelle des insignes que nous avons organisée, avec le concours de Febelfin, dans le magnifique cadre de l'hôtel Dolce à La Hulpe et sous la Présidence de Monsieur Philippe Pirson.

En d'autres mots, après avoir été à trois reprises membre du Comité organisateur pour le secteur financier, j'avoue que la Présidence du Comité a été pour moi une expérience particulièrement intéressante et très appréciée.

GUY VERDOODT

Commissaire de police – Doyen d'honneur du travail – Président du Comité organisateur Services de police et de Sécurité civile.

Nommé Doyen d'honneur du Travail lors de la promotion précédente, j'ai œuvré, en parfaite collaboration avec la direction de l'Institut, à la création d'un secteur spécifique pour les services de Police et de Sécurité civile. Dans le passé les membres de la police intégrée et des pompiers étaient incorporés au secteur Administrations Locales et Provinciales ce qui n'était plus adapté à la situation actuelle et avait posé quelques difficultés pour l'évaluation des

candidatures. Ayant l'expérience de la vice-présidence du Comité organisateur lors de la dernière promotion, j'ai été élu président par les représentants syndicaux et des autorités publiques qui siégeaient pour la nouvelle promotion. Je ne m'aventurais donc pas dans une fonction inconnue, je connaissais le fonctionnement d'un tel Comité. Par ailleurs, l'obtention successive des titres de Cadet, Lauréat du Travail et de Doyen d'honneur du travail, m'avait déjà confronté aux diverses procédures de l'Institut.

Mais l'expérience acquise ne suffit pas pour mener à bien une mission. La réalisation des objectifs du Comité dépend de beaucoup d'éléments tels que : la collaboration du Comité et l'influence des impacts extérieurs.

En ma qualité de commissaire de police chargé des ressources humaines au sein d'une des plus grande et difficile zone du pays, j'ai acquis un bagage certain en matière de réunions diverses telles que : la concertation et la négociation syndicale et les réunions de direction, etc…. Toutefois, j'y agissais en tant que représentant de l'autorité et non en qualité de président.

Me voici installé dans la présidence ; en quoi consiste-elle ? Organiser avec les membres qui y siègent le déroulement de la promotion: valider les critères de sélection, le règlement et les questionnaires, organiser la campagne d'information, fixer le calendrier de travail, évaluer les dossiers de candidature, entendre certains candidats et clôturer la promotion en établissant la liste des candidatures de Cadets, Lauréats et Doyens du Travail à transmettre à l'autorité de tutelle.

A cette mission vient s'ajouter, comme je l'ai déjà mentionné, l'influence des impacts extérieurs. Ceux-ci sont parfois plus importants que ce qui peut être pressenti et certainement pour les policiers, les pompiers et les membres de la protection civile. Les deux attentats terroristes et meurtriers du 22 mars 2016 en sont un exemple. Tout le calendrier a dû être adapté. En effet, ces corps professionnels n'étaient tout simplement plus disponibles, sollicités de toute part pour assurer un niveau de sécurité et d'alerte plus élevé. Un autre impact extérieur a été la réforme en cours des corps de pompiers qui a suscité des inquiétudes parmi ses membres et donc freiné l'appel aux candidats au sein de cette profession.

Qu'avons-nous fait pour y remédier ? Nous avons Tout simplement fait preuve de patience en prolongeant la campagne d'information et le délai pour répondre aux questionnaires. Et ensuite nous avons accentué la publicité, avec l'aide de l'Institut, auprès des bourgmestres, des directeurs des services fédéraux et chefs de corps ou de zones leur demandant de soutenir l'appel aux candidats auprès de leur personnel respectif.

C'est une expérience que j'ai accomplie avec beaucoup de joie, de sérénité, et je l'espère, de diplomatie, d'efficacité et de tact, tout en préservant ma manière directe d'agir mais veillant à réduire le côté autoritaire ou trop directif, aspects négatifs résultants de ma profession.

Etre président, ce n'est pas imposer sa vision. Bien au contraire, c'est écouter les membres du Comité, concilier des points de vue différents afin de fixer des objectifs, de s'y tenir tout en faisant preuve de souplesse. D'autre part il faut veiller à respecter les normes de l'Institut.

La présidence requière également de la disponibilité, du temps à consacrer aux candidats pour les auditionner quand les membres du Comité estiment que les questionnaires ne sont pas complets ou comportent des éléments contradictoires. Il faut alors faire preuve d'empathie en formulant les questions de manière plus concrète et surtout adaptées au poste de travail et au niveau du candidat auditionné. Je tiens à remercier les membres de l'Institut et du Comité pour leur disponibilité, leur parfaite collaboration et efficacité ; sans eux je n'aurai pas pu réaliser les tâches qui résultent de la présidence.

En résumé, ce fût un challenge des plus passionnants et des plus enrichissants professionnellement et aussi humainement. Pour la prochaine promotion je serai pensionné et je souhaite vivement que mon successeur fasse encore mieux que moi. Je peux néanmoins rassurer l'Institut royal des Elites du Travail de ma disponibilité pour apporter mon expérience et mon aide lors de la prochaine promotion.

STATISTIQUES DES RÉUNIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

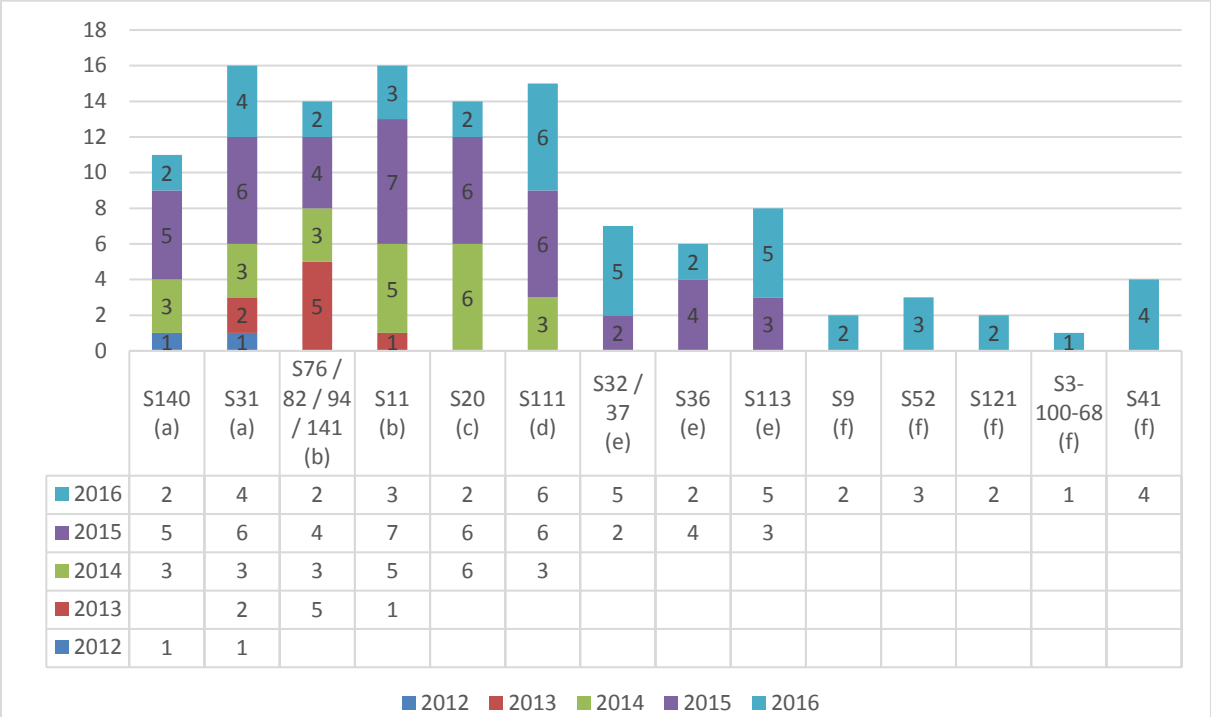

	S140 (a)	S31 (a)	S76 / 82 / 94 / 141 (b)	S11 (b)	S20 (c)	S111 (d)	S32 / 37 (e)	S36 (e)	S113 (e)	S9 (f)	S52 (f)	S121 (f)	S3-100-68 (f)	S41 (f)
2016	2	4	2	3	2	6	5	2	5	2	3	2	1	4
2015	5	6	4	7	6	6	2	4	3					
2014	3	3	3	5	6	3								
2013		2	5	1										
2012	1	1												

S140	*Travail portuaire*
S31	*Coiffure*
S76-82-94-141	*Marine Marchande – Navigation Intérieure – Pêche Maritime – Services Nautiques*
S11	*Secteur Financier*
S20	*Architecte – Ingénieur Architecte*
S111	*Services de Police et de Sécurité civile*
S32-37	*Commerce automobile, garages, carrosserie, pièces automobiles, matériel agricole et horticole et de génie civil et cycles, cyclomoteurs, motocyclettes*
S36	*Construction*
S113	*C.P.A.S.*
S9	*Intermédiaires d'assurances*
S52	*Expertise automobile*
S121	*Transport de marchandises et logistique pour compte de tiers – Entreprises de déménagement et garde-meubles – Commerce et transport de combustibles – Assistance en escale dans les aéroports*
S3-100-68	*Cultures agricoles – Production animale et Horticulture*
S41	*Personnel provincial et communal*

Ce graphique permet d'identifier 6 groupes :

a. Les secteurs qui ont débuté fin 2012 et dont les travaux se sont poursuivis jusqu'en 2016.
   Le secteur du *Travail portuaire* et le secteur de la *Coiffure* ont tenu une première réunion en 2012 mais n'ont réellement entamé leurs travaux qu'en 2014.
b. Les secteurs dont les travaux ont commencé en 2013 et se sont terminés en 2016.
c. Les secteurs dont les travaux ont commencé en 2014 et se sont terminé en 2016.
d. Les secteurs dont les travaux ont commencé en 2014 et se poursuivent au-delà de 2016.
e. Les secteurs dont les travaux ont commencé en 2015 et se poursuivent au-delà de 2016.
f. Les secteurs ayant débuté en 2016.

Ces statistiques soulignent que la durée totale d'une procédure est variable et dépend essentiellement du nombre, du rythme de travail et des calendriers des partenaires.

Afin d'optimaliser les travaux, plusieurs secteurs ont optés pour une collaboration au sein d'un seul Comité.

C'était déjà le cas précédemment pour plusieurs secteurs. Cette option a été suivie, en 2016, par le *Commerce automobile, garages, carrosserie, pièces automobiles, matériel agricole et horticole et de génie civil* qui travaille pour la première fois avec le secteur des *cycles, cyclomoteurs, motocyclettes*.

Au total, 128 réunions ont été organisées par les Comités organisateurs des secteurs ayant eu des activités en 2016. 44 réunions, soit 35% de ces réunions, se sont tenues au cours de cette même année.

Le secteur des *"Intermédiaires d'assurances"* a tenu la réunion d'évaluation en décembre 2015 et a immédiatement recommencé la préparation de la prochaine procédure. Il souhaite réduire la durée d'écart entre celles-ci.

STATISTIQUES SUR LES CANDIDATURES TRAITÉES EN 2016

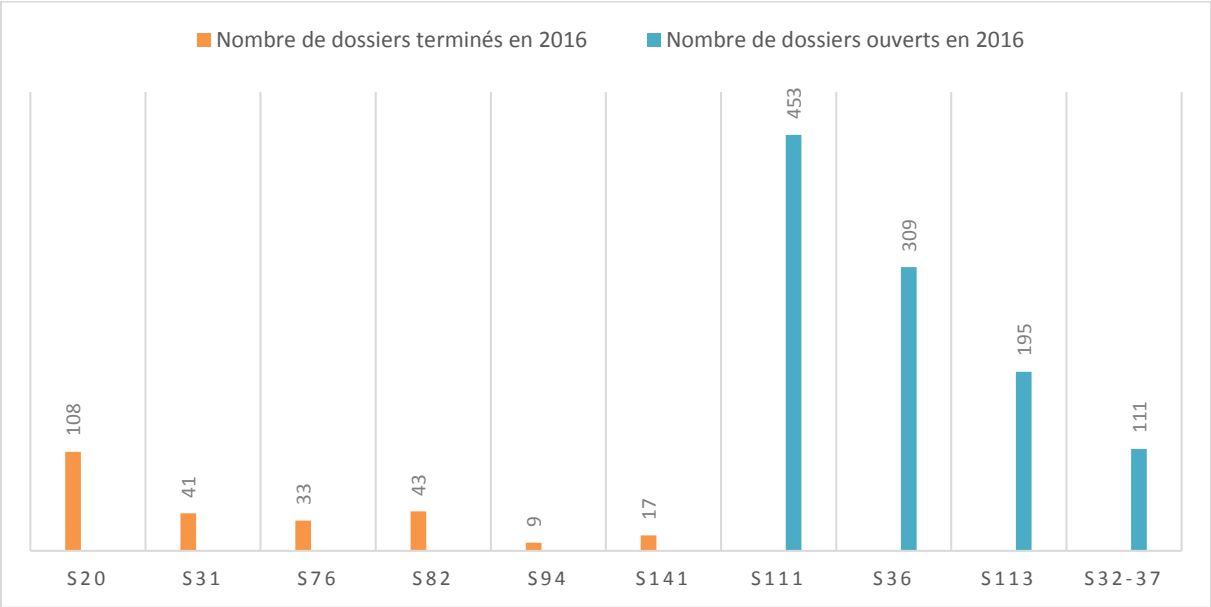

S20	*Architecte – Ingénieur Architecte*
S31	*Coiffure*
S76	*Marine Marchande*
S82	*Navigation Intérieure*
S94	*Pêche Maritime*
S141	*Services Nautiques*
S111	*Services de Police et de Sécurité civile*
S36	*Construction*
S113	*C.P.A.S.*
S32-37	*Commerce automobile, garages, carrosserie, pièces automobiles, matériel agricole et horticole et de génie civil et cycles, cyclomoteurs, motocyclettes*

Ce sont quelques 1073 dossiers de candidats au titre de Cadet ou Lauréat du Travail qui ont été traités par l'IRET et ses partenaires en 2016.

Au total, 1836 dossiers ont été ouverts et traités au cours de la campagne d'information.

249 nouvelles personnes ont manifesté de l'intérêt pour les procédures de sélection de Lauréat du Travail pour les secteurs en cours auprès de l'IRET.

1587 participants aux procédures précédentes ont été invités à s'inscrire.

FOCUS SUR LES SECTEURS TERMINÉS EN 2016 : INNOVATION ET MUTUALISATION

Dans ce chapitre, on procède à une analyse détaillée des secteurs pour lesquels un arrêté royal a été pris en 2016.

La mutualisation des ressources, pour quatre secteurs de la filière « eau »

En 2013, les partenaires de la Marine Marchande et de la Navigation Intérieure ont été invité à lancer une nouvelle procédure pour leur secteur respectif. Ils se sont prêtés pour la première fois à la mise en œuvre de la procédure « sur mesure » pour les secteurs.

La première mission du groupe de travail a été de définir le public-cible concerné. La réflexion sur les différents métiers a amené les partenaires à explorer la possibilité d'associer d'autres métiers. L'IRET a été chargé de contacter ceux-ci. Des réponses positives ont été données par le secteur des Services Nautiques et de la Pêche Maritime. Ces deux secteurs n'avaient plus participé depuis plusieurs décennies. L'approche collective et la mutualisation de la charge de travail les ont convaincus de se lancer à nouveau dans l'expérience. Le processus d'élaboration des critères de sélection a été très enrichissant. Un cadre commun a été défini, mais chaque secteur a pu décliner les critères de manière spécifique. Au final, l'expérience a été concluante pour tous les partenaires, qui ont pris rendez-vous au second semestre 2018 pour préparer, ensemble, la prochaine procédure.

			S20	S31	S76	S82	S94	S141	TOTAL
Lauréats	AR		15/02	15/02	15/02	15/02	15/02	15/02	
	Insc.	Or	63	28	29	33	7	16	**176**
		Argent	30	8	1	3	1	1	**44**
		Bronze	15	4	3	7	1	0	**30**
		Cadet	/	3	/	/	/	/	**3**
	Lauréat	Or	49	17	17	31	7	16	**137**
		Argent	44	17	11	3	1	1	**77**
		Bronze	11	3	2	2	0	0	**18**
		Cadet	/	1	/	/	/	/	**1**
	Total	Inscr.	108	43	33	43	9	17	**253**
		Lau.	104	38	30	36	8	17	**233**
Prom.	AR		16/02	/	/	/	/	/	
	Nombre		1	/	/	/	/	/	**1**
DhT	AR		15/02	15/02	15/02	/	15/02	19/02	
	Nombre		1	2	2	0	1	1	**7**
Em.	Nombre		1	2	1	1	0	1	**6**

S20	*Architecte – Ingénieur Architecte*
S31	*Coiffure*
S76	*Marine Marchande*
S82	*Navigation Intérieure*
S94	*Pêche Maritime*
S141	*Services Nautiques*

LES LABELS SECTORIELS

Les insignes d'honneur de Lauréat du Travail sont accompagnés d'un label sectoriel.

Chaque Comité organisateur a le loisir de définir des labels qui donnent une couleur spécifique à cette reconnaissance. Le choix des termes retenus est fait par le secteur. Ils résument les critères de sélection auxquels le candidat doit répondre.

Les labels décernés en 2016 sont les suivants :

MARINE MARCHANDE - NAVAGATION INTÉRIEURE - PÊCHE MARITIME - SERVICES NAUTIQUES

Les quatre secteurs ont pris les mêmes labels.

- ✓ Or : Expert du métier
- ✓ Argent : Spécialiste du métier
- ✓ Bronze : Avenir du métier

COIFFURE

- ✓ Or : Master
- ✓ Argent : Bachelor
- ✓ Bronze : Future
- ✓ Cadet: Starters

ARCHITECTE – INGÉNIEUR ARCHITECTE

Le Comité organisateur a introduit une nouvelle approche décrite plus loin dans le rapport.

- ✓ Or-Argent-Bronze : Regard innovant
- ✓ Or-Argent-Bronze : Passeur d'idées
- ✓ Or-Argent-Bronze : Engagement

UN AUTRE REGARD SUR LES LABELS DANS LE SECTEUR ARCHITECTE - INGÉNIEUR ARCHITECTE

Le Comité organisateur du secteur des Architecte – Ingénieur Architecte a, sous l'impulsion du Doyen de la faculté d'architecture de la KUL, Dag Boutsen, développé une relation nouvelle entre les labels des Comités et l'octroi du titre de Lauréat du Travail. Il a inversé la matrice habituelle.

Le candidat qui est intéressé par l'obtention d'un des trois labels proposés par le secteur - Regard innovant - Passeur d'idée - Engagement- , fait d'abord le choix du label qu'il motive dans son dossier.

Le niveau d'insigne (bronze, argent, or) est déterminé par les critères énnoncés dans le règlement.

Le candidat sollicite un insigne qui lui est attribué selon la qualité de son dossier.

Le Comité organisateur a souhaité faire de la sélection un moment de dialogue et d'évaluation d'un parcours professionnel avec chaque candidat.

L'engagement inconditionnel de son Président, Jos Leyssens, a permis de donner à l'approche « sur mesure » une dimension « haute couture » basée sur une analyse très fine et interactive des candidatures, une description personnalisée des qualités de chaque Lauréat dans la brochure de présentation des personnes promues et une remise d'insigne haute en couleurs. Un Président soucieux d'offrir à chacun des Lauréats la reconnaissance qu'il mérite. Il a tenu à organiser la remise des insignes aux Lauréats qui n'ont pas pu participer à la cérémonie officielle dans les locaux de l'IRET en présence du Commissaire du Gouvernement.

Extrait du règlement :

Le titre de Lauréat du Travail – Label : « REGARD INNOVANT » peut être attribué à tout architecte ayant une expérience professionnelle utile à la profession d'architecte et dont la candidature démontre qu'il fait montre d'un regard neuf, innovant sur le monde de l'architecture, empreint d'une démarche personnelle qu'elle soit technique, artistique, philosophique, théorique, pratique.

Le titre de Lauréat du Travail – Label « PASSEUR D'IDEES » peut être attribué à tout architecte ayant une expérience professionnelle utile à la profession d'architecte et dont la candidature démontre sa capacité à jeter des ponts entre diverses disciplines ou métiers.

Le titre de Lauréat du Travail – Label « ENGAGEMENT » peut être attribué à tout architecte ayant une expérience professionnelle utile et dont la candidature démontre qu'il a contribué à la défense et à la promotion de l'architecture et de la profession d'architecte.

LES DOYENS D'HONNEUR DU TRAVAIL ET L'ACCÈS À L'ÉMÉRITAT

La dignité de Doyen d'honneur du Travail est accordée en reconnaissance de la valeur professionnelle et de l'engagement du titulaire à l'égard de son secteur. Les titulaires sont des références d'un point de vue professionnel mais aussi des personnes qui se sont investies pour leur secteur professionnel au cours de leur carrière et des modèles d'un point de vue éthique.

Le Doyen d'honneur est investi d'une charge représentative ; il incarne les traditions et les valeurs de son secteur ou de sa profession. Il devient le véritable ambassadeur de son secteur.

Le nombre de mandats de Doyen d'honneur du Travail est strictement limité par secteur.

Les Doyens d'honneur qui ont terminé leur mandat et accompli leur tâche peuvent être admis à l'éméritat. Cette reconnaissance marque le passage du flambeau à un de ses pairs mais ne constitue pas la fin de l'engagement.

Les secteurs ont retenu 7 candidats Doyens d'honneur du Travail. Ceux-ci ont été nommés par le Roi. Leurs prédécesseurs accèdent à l'éméritat.

MARINE MARCHANDE:

Madame **Nicole Van Echelpoel**, Directrice adjointe de l'Union Royale des Armateurs Belges.

Madame **Jenny Van Parys**, Employée administrative à la « Belgische Transportbond ».

Elles succèdent à Monsieur **Roger Opdelocht**, Consultant sectoriel.

ROGER OPDELOCHT, DOYEN D'HONNEUR ÉMÉRITE, ADMINISTRATEUR DU COLLÈGE ROYAL DES DOYENS D'HONNEUR DU TRAVAIL

Roger Opdelocht a entamé sa carrière dans le secteur de la Marine Marchande en 1964 au sein duquel il a occupé différentes fonctions liées à la gestion des ressources humaines. En 1994, il rejoint l'Union Belge des Travailleurs du Transport - UBT en tant que Secrétaire de la Marine Marchande et Navigation Intérieure. Il y exerce de nombreux mandats et siège comme juge social au tribunal du travail d'Anvers. Retraité, il poursuit son engagement pour le secteur au sein de différentes organisations telles que, Promotie Binnenvaart Vlaanderen et différents fonds sectoriels. En tant que représentant de son organisation, il a été un membre très actif dans les Comités organisateurs successifs pour son secteur. En 2016, il a rejoint le Conseil d'administration du Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail, un mandat qu'il exercera jusqu'en 2020.

NAVAGATION INTÉRIEURE :

Le secteur a présenté un candidat au titre de Doyen d'honneur du Travail. Celui-ci n'a pas pu être retenu malgré ces états de service. Le candidat ne répondait pas totalement aux critères définis par le règlement.

Le Doyen d'honneur qui a accédé à l'éméritat est Monsieur **Ronny Van Mullem**, Délégué-Mandataire du « Bond van Eigenschippers ».

PÊCHE MARITIME :

Monsieur **Noël Verkest**, Accompagnateur CSC des travailleurs de la Pêche Maritime.

Ses prédécesseurs, Messieurs ***Louis Van Torre*** et ***Eugène Vlietinck*** sont décédés.

SERVICES NAUTIQUES :

Monsieur **Jacques D'Havé**, Administrateur général de « Agentschap voor Maritieme Dienstverlening en Kust ».

Il succède à :

Monsieur **Constant Kennis**, Directeur général honoraire de « CVBA Brabo Havenloodsen en Bootlieden ».

COIFFURE :

Madame **Ulrika Buyle**, Secrétaire de l'Union des Coiffeurs Belges.

Monsieur **François Laurent**, Secrétaire Nationale CSC-BIE.

Ils succèdent à :

Monsieur **Frank Bossier**, Membre du Conseil de la « West-Vlaamse Kapperskring ».

Monsieur **Jean-Luc Dumont**, Administrateur honoraire de l'Union des Coiffeurs Belges.

ARCHITECTE – INGÉNIEUR ARCHITECTE :

Monsieur **Jos Leyssens**, Ingénieur Architecte, Ancien Président de l'Ordre des Architectes et Chef d'entreprise de Licence to Build.

Il succède à :

Monsieur **Pierre Gyselinck**, Secrétaire général honoraire de la « NAV – Vlaamse beroepsvereniging architecten ».

LA RECONNAISSANCE AU PROMOTEUR

DES LAURÉATS DU TRAVAIL UN PEU PARTICULIERS

En marge des procédures de sélection des Lauréats du Travail, l'IRET peut proposer, avec l'accord des partenaires du secteur, l'octroi du titre de Lauréat du Travail à des personnes ayant prêté leur collaboration active et effective à au moins 3 promotions d'Elites du Travail, soit au sein du Comité organisateur, soit au sein d'un Comité de sélection, pour autant qu'elles n'aient pas déjà obtenu l'insigne d'honneur d'or de Lauréat du Travail. Ce titre souligne l'engagement de la personne pour la promotion de son secteur et sa disponibilité à l'égard des Lauréats du Travail.

En 2016, deux personnalités ont reçu cette distinction.

DANIEL BUYSSCHAERT, SECTEUR FINANCES

Daniel Buysschaert, Président du Comité organisateur du secteur finances a été proposé par le Comité organisateur au titre et au mandat de Doyen d'honneur du Travail. La majeure partie de sa carrière s'est déroulée dans les départements des ressources humaines. Il est convaincu que la reconnaissance du travail joue un rôle important dans la motivation du personnel, sa participation à l'organisation des procédures de sélection allait de soi.

Il a donc reçu le titre de Lauréat du Travail, insigne d'or. Les partenaires du secteur lui ont décerné le Label Engagement social pour son investissement dans le secteur.

YVES CASTIAUX, SECTEUR ARCHITECTE – INGENIEUR ARCHITECTE

Aucun membre, ayant participé à l'organisation de la procédure pour le secteur Architecte - Ingénieur Architecte, ne remplissait les conditions pour recevoir ce titre un peu particulier.

Cependant, à l'initiative de plusieurs membres, le nom d'Yves Castiaux, architecte - urbaniste, enseignant réputé et membre actif des instances professionnelles pendant de nombreuses années a été suggéré.

Considérant qu'il avait été l'initiateur des Insignes d'honneur de Lauréat du Travail pour les Architectes mais que les circonstances ne lui avaient pas permis d'obtenir une reconnaissance pour cela, le Commissaire du Gouvernement a accepté d'accorder, conformément au règlement, une dérogation. Il a donc reçu le titre et l'Insigne d'or. Ses pairs lui ont décerné le Label Engagement.

LA PARTICIPATION : CHIFFRES GLOBAUX

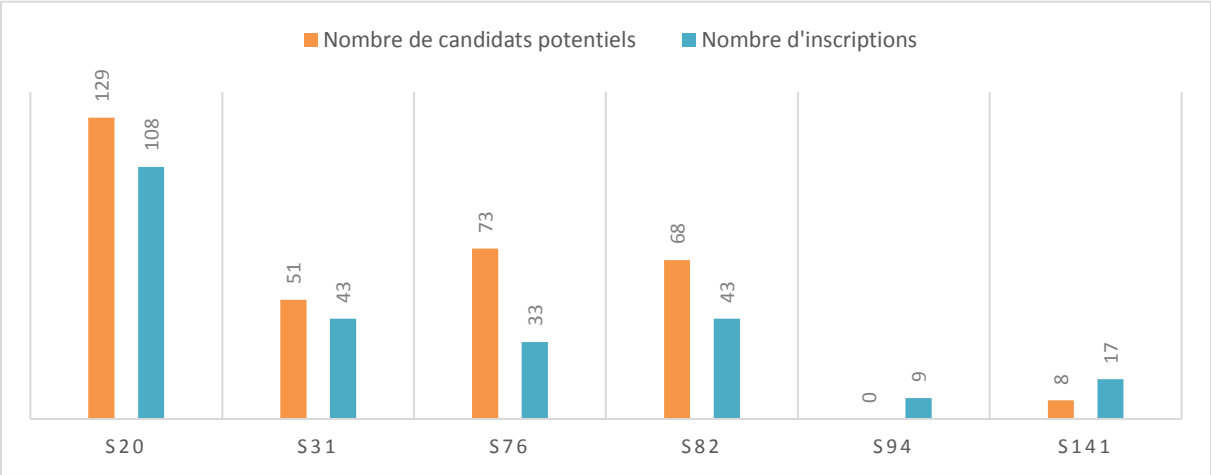

S20	*Architecte – Ingénieur Architecte*
S31	*Coiffure*
S76	*Marine Marchande*
S82	*Navigation Intérieure*
S94	*Pêche Maritime*
S141	*Services Nautiques*

En croisant les informations statistiques recueillies par l'IRET (les demandes d'inscription adressées à l'IRET et les invitations aux anciens promus du secteur qui pouvaient encore participer à une nouvelle procédure), avec le nombre d'inscription, le taux moyen d'inscription est de 77%.

Ce résultat ne tient pas compte des demandes introduites directement auprès de nos partenaires qui ne procèdent pas à des relevés statistiques.

Le secteur de la Marine Marchande a le plus mauvais score. Deux éléments peuvent expliquer cela. D'une part, la complexité du formulaire. Ce secteur a mis à profit la redéfinition des critères de sélection pour élaborer un questionnaire sans doute trop complexe pour une série de fonctions dans le secteur. D'autre part les conditions de travail du personnel du secteur, absent durant de longues périodes et leur relatif isolement, sont des obstacles qui ne favorisent pas l'introduction d'une candidature.

Un autre élément particulier dans le tableau est l'absence de candidats potentiels pour la Pêche Maritime. L'organisation de la dernière procédure pour ce secteur datait de 1972. L'IRET ne disposait pas de fichier spécifique. La diffusion de l'information a totalement été assurée par leur organisation. L'IRET n'a donc pas d'information sur les candidats potentiels.

Le résultat des Services Nautiques est lui aussi atypique. Seuls huit candidats potentiels existaient dans nos bases de données. La diffusion de l'information a été réalisée par cette administration

INSCRIPTIONS SELON LE GENRE

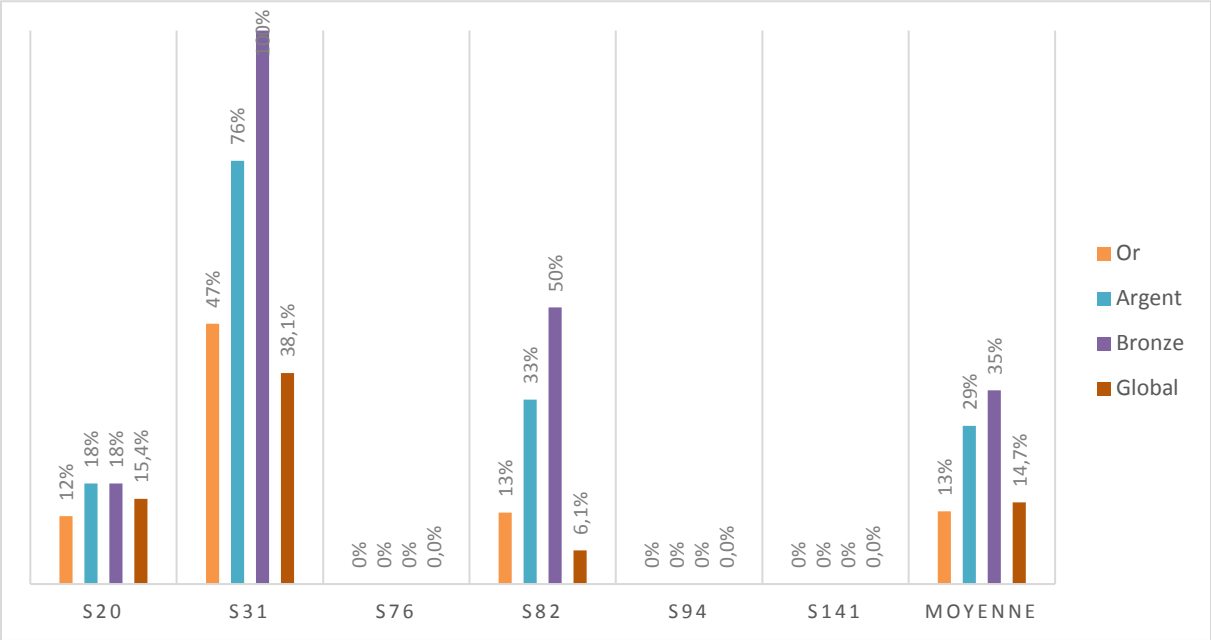

S20	*Architecte – Ingénieur Architecte*
S31	*Coiffure*
S76	*Marine Marchande*
S82	*Navigation Intérieure*
S94	*Pêche Maritime*
S141	*Services Nautiques*

Les femmes représentent 14,7% des participants aux procédures qui se sont achevées en 2016.

Leur participation pour l'obtention de l'insigne d'or est inférieure (13 %) à l'insigne d'argent (29%) ou de bronze (35 %).

Le résultat global est largement influencé par l'absence de femmes candidates dans les secteurs de Marine Marchande, Pêche Maritime et dans les Services Nautiques.

Dans le secteur Coiffure, traditionnellement fort féminisé, la présence des femmes candidates est nettement plus importante mais reste insuffisante au regard de leur présence dans le secteur.

Le secteur Architecte - Ingénieur Architecte connait également une faible participation, alors que le secteur connaît une féminisation croissante. Le secteur a d'ores et déjà inscrit ce point à l'agenda de la prochaine procédure.

LE STATUT SOCIAL DES LAURÉATS

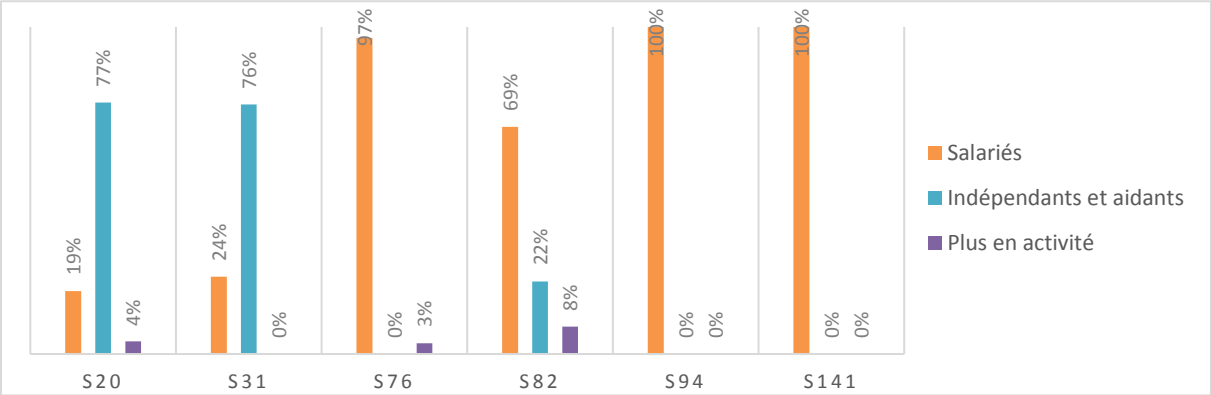

S20	*Architecte – Ingénieur Architecte*
S31	*Coiffure*
S76	*Marine Marchande*
S82	*Navigation Intérieure*
S94	*Pêche Maritime*
S141	*Services Nautiques*

Dans les six secteurs qui ont terminé leurs travaux en 2016 il y avait

- 46,4 % des Lauréats sont des travailleurs
- 50,2 % sont indépendants.
- 3,4% n'étaient plus en activité.

En raison de la reprise tardive des travaux de sélection, la participation des personnes non-actives fait souvent l'objet d'une dérogation. Etant donné que cette reprise tardive est indépendante de la volonté des candidats, les Comités organisateurs sont d'avis qu'il ne faut pas porter préjudice aux candidats potentiels. Si leur participation est autorisée, ils doivent néanmoins démontrer que pendant leur période d'activité professionnelle ils répondaient aux critères.

A l'examen par secteur, le secteur ***Architecte – Ingénieur Architecte*** compte

- 19% de travailleurs,
- 77% d'indépendants
- 4% de personnes non-actives.

Le secteur ***Coiffure :***

- 24% de travailleurs,
- 76% d'indépendants.

Le secteur ***Marine Marchande :***

- 97% de travailleurs,
- 3% de personnes non-actives.

Le secteur ***Navigation Intérieure :***

- 70% de travailleurs,
- 22% d'indépendants,
- 8% de personnes non-actives.

Les secteurs ***Pêche Maritime*** *et* ***Services Nautiques*** : 100% de travailleurs.

LES REMISES D'INSIGNES – ÉCHOS D'AMBIANCE

Les cérémonies de remise d'insignes clôturent la procédure. Elles sont préparées avec soin par les Comités organisateurs, chaque partenaire y apporte une touche particulière pour la rendre plus conviviale. Une reportage photo est mis à disposition des participants et fait l'objet d'une publication en ligne sur le site de l'IRET et la page Facebook de l'IRET et de ses partenaires.

Le secteur financier, clôturé en 2015, a organisé sa cérémonie en 2016.

Un article d'ambiance, rédigé par l'IRET, est publié dans le bulletin d'information du Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail qu'on pourra découvrir ci-dessous.

Le rôle des partenaires dans le financement de ces cérémonies ainsi que les taux de participation des personnes promues sont également examinés.

TRAVAIL PORTUAIRE - 21 FEVRIER 2016 - ANVERS

Il fut un temps où l'on chargeait les bateaux de charbon, de pierres et de moules sur les docks du sud à Anvers. Le port s'est déployé progressivement vers le nord et les docks sont devenus trop étroits pour les navires modernes, ils ont donc été remblayés.

Les vieux entrepôts monumentaux ont été réaffectés au fil des ans devenant les derniers témoins du passé maritime. Il ne pouvait donc y avoir meilleur lieu pour la remise des insignes aux Lauréats et Doyens d'honneur du Travail des ports d'Anvers, de Gand et de Zeebrugge. Le secteur a donc choisi le "Zuiderkroon" pour rendre hommage à ses Lauréats, le 21 février dernier.

La première procédure de sélection "modernisée" du secteur a désigné 163 Lauréats du Travail qui portent désormais fièrement le label "Professionnal", "Spécialist" ou "Expert".

Dans son mot de bienvenue, le président de l'IRET a souligné le professionnalisme et le dévouement des nombreuses personnes présentes, et a remercié pour sa bonne coopération le Comité organisateur et son président, Guy Vankrunkelsven, Directeur du CEPA. Il a également remercié le Ministre Kris Peeters pour sa présence et son soutien aux activités de l'Institut.

Animée par Valérie Rams et Yann Pauwels, deux collaborateurs du CEPA, la remise d'insignes a été émaillée de témoignages de Lauréats. Ils ont particulièrement souligné l'intérêt de la formation et de la coopération dans l'exercice de leur profession.

L'importance de la formation a trouvé écho dans l'allocution du président du Comité organisateur. Il a loué l'impressionnante quantité de compétences professionnelles présente dans la salle, qualités fort appréciées par les employeurs et les clients des ports.

Le mot de la fin très attendu a été réservé au Ministre Peeters qui a assuré aux participants qu'ils conserveraient le fondement du système de travail portuaire et que la loi Major demeurera.

La Belgique est aussi un pays maritime. Il faudrait le promouvoir en tant que tel - Bart Tommelein.

Dans le développement de l'humanité et du commerce, le transport fluvial occupe une place importante. Depuis plus de cinq mille ans, l'homme est actif sur les eaux douces et salées et cette histoire maritime glorieuse frappe l'imagination de tous. En outre, notre commerce international moderne serait inconcevable sans l'engagement quotidien des hommes et des femmes à bord des navires porte-conteneurs, remorqueurs-pousseurs, bateaux-pilotes, chalutiers,... En Belgique, les secteurs de la Navigation Intérieure, de la Marine Marchande, de la Pêche Maritime et des Services Nautiques constituent également une grande source de richesse et d'emploi.

Le dimanche 20 mars 2016 à Anvers, les Lauréats de ces secteurs ont été mis à l'honneur car ils le méritent vraiment. C'était la première fois que ces 4 secteurs organisaient ensemble une procédure de sélection pour les Lauréat et Doyen d'honneur du Travail. Ainsi, les travailleurs et employeurs du secteur de la Pêche Maritime ont eu à nouveau l'occasion de participer à la sélection (la dernière datait de 1972).

La remise d'insignes s'est déroulée dans les locaux de l'Union Belge du Transport, qui avait, spécialement pour cette occasion, mis sa salle de fête à disposition. Le Comité organisateur n'était pas seulement composé de membres des associations professionnelles, des organisations d'employeurs et travailleurs, mais également de membres des services publics fédéraux et régionaux compétents. Cette collaboration, sous la présidence de Monsieur Eugeen Van Craeyvelt, Directeur-général de la DG Transport maritime du SPF Mobilité et Transports, a abouti à la sélection de 91 Lauréats dans les 4 secteurs. Grâce à leur savoir-faire et à leur dynamisme, ils détiennent désormais le label "Avenir de la Profession", "Spécialiste de la Profession" ou "Expert de la Profession".

Après le discours d'introduction du Président, Monsieur Marc Van Peel, l'Echevin du Port, de l'Industrie et de l'Emploi auprès de la ville d'Anvers, a fait un exposé intéressant à propos du port d'Anvers et du rôle des secteurs maritimes pour l'économie belge.

Monsieur Wim De Vilder, présentateur du journal télévisé de la VRT, a mené à bien la cérémonie. Après la remise des insignes d'honneur, il a passé la parole à quelques Lauréats qui ont témoigné de leurs expériences professionnelles et de ce que l'insigne obtenu signifie pour eux. Après leur témoignage, une chose était claire : il y a de nombreuses personnes passionnées, actives au sein de ces professions qui frappent l'imagination.

Monsieur Bart Tommelein, alors Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, lui-même issus d'une famille de pêcheurs, a eu l'honneur de clôturer la cérémonie.

Dans son discours, il a félicité les Lauréats et les a encouragés à être fiers de leur distinction. Il a rappelé que la Belgique est aussi un pays maritime et qu'on devrait la promouvoir davantage en tant que tel. En effet, les secteurs maritimes représentent 10% du PNB belge et 6% de l'emploi dans notre pays. Ils constituent la base pour de nombreux autres secteurs.

Le secteur financier met l'accent sur la formation continue, un atout pour le futur

C'est dans le cadre verdoyant du Dolce de la Hulpe qu'a eu lieu la remise des insignes de Lauréats du Travail du secteur financier.

Cette première sélection depuis la modernisation des procédures de l'Institut a permis d'octroyer aux Lauréats un label, choisi par et pour le secteur. Le Comité organisateur a choisi le label « Orientation Client » pour accompagner l'insigne de bronze, le label « Pro-actif » pour l'insigne d'argent et le label « Engagement social » en lien avec l'insigne d'or.

Les 175 Lauréats, les nouveaux Doyens d'honneur du Travail et Doyens d'honneur du Travail émérites ont pu assister à une allocution de Madame Ann Vanlommel, Managing Director de Febelfin-Academy. Madame Vanlommel a rappelé l'importance de la formation continue et partagé quelques-unes de ses réflexions que nous résumons ci-dessous.

Etudier toute sa vie est un engagement pour le futur. Actuellement, les grandes tendances en recrutement sont le design organisationnel, le leadership, la culture, l'engagement et l'apprentissage. A l'horizon 2020, les aptitudes recherchées seront la résolution de problèmes complexes, la pensée critique, la créativité, le management de personne et la coordination avec les autres. On constate bien que l'évolution est en marche et que l'on tend de plus en plus à un équilibre entre les hard skills, l'apprentissage académique et mesurable et les softs skills, compétences plus informelles et diffuses, façon d'être et d'agir. Si les façons de travailler, de recruter évoluent, il est impératif que les travailleurs évoluent également. Cette évolution ne peut se faire que par l'apprentissage continu.

Cette évolution transparait aussi dans les changements de carrière et d'entreprise. En moyenne, 20% des travailleurs de plus de 50 ans n'ont jamais changé de carrière, mais 35% d'entre eux ont changé 4 fois ou plus de carrière et/ou d'entreprise. L'époque où l'on restait toute sa vie dans une seule entreprise et fonction est donc belle et bien révolue. On peut faire un constat similaire pour les jeunes. Bien qu'environ 55% des moins de 25 ans n'ont jamais changé de fonction, 34% a changé 1 ou 2 fois de carrière, et les 11% restants ont changé au moins 3 fois de fonction. Cela provoque un « turnover » très rapide au sein des entreprises qui doivent s'adapter constamment, en proposant de nouvelles formations d'accueil du personnel, mais aussi afin de proposer des nouveautés au personnel déjà en place. On est dès lors dans une situation « win-win-win ». Le travailleur ajoute une corde à son arc, son employeur ajoute des cordes aux arcs des compétences de ses travailleurs, ce qui permet une diversification et un épanouissement personnel plus important. Si les travailleurs et les entreprises se portent mieux, c'est l'ensemble de l'économie sociétale qui se porte mieux, elle est donc aussi gagnante.

Selon une étude du Forum Economique Mondial, 65% des entreprises investissent dans la requalification de ses employés. 39% travaillent à la mobilité et la rotation de l'emploi. Il ressort également de l'étude qu'une entreprise sur quatre collabore avec les institutions éducationnelles, 25% ciblent particulièrement les talents féminin et 22% tentent d'attirer des talents étrangers, et/ou accueillent des apprentis/stagiaires.

C'est en augmentant les compétences de chacun, en se diversifiant un maximum, qu'on augmente ses chances de réussite dans sa carrière professionnelle. La mixité de l'apprentissage est le secret d'un avenir plus serein, et l'apprentissage continu est une responsabilité conjointe de l'employeur et du travailleur. Après cet exposé très

intéressant, l'auditoire a salué chaleureusement Madame Sophie du Bled, Présidente de la Commission Paritaire des banques, qui a clôturé la séance.

SECTEUR COIFFURE – 24 AVRIL 2016 – BRUXELLES

La Coiffure sous les feux de la rampe – un note de couleur dans un contexte tragique

La remise des insignes du secteur coiffure devait être un événement pour l'ensemble de la profession. Programmée au cœur d'une rencontre internationale, doublée d'un concours, les Lauréats allaient être sous les feux de la rampe. Les tragiques attentats qui se sont déroulés à Bruxelles en ont décidé autrement. Les organisateurs de la rencontre ont annulé l'événement qui fut reporté sine die. Le Comité organisateur souhaitait cependant maintenir la remise des insignes. La population était déjà suffisamment marquée, une fête était la bienvenue pour remettre un peu de couleur dans ce contexte tragique. Par conséquent, le dimanche 24 avril, la remise des insignes d'honneur aux Lauréats du secteur de la Coiffure était au programme. Le rendez-vous était donné au Ciné-doc au Heysel. Pas un mais deux hôtes, Monsieur Christ Maenhout, Président de la Fédération Nationale UBK-UCB et Monsieur Mehdi Vanderhaeghen, Gestionnaire de l'UBK-UCB, ont accueilli les Lauréats et mené à bien la cérémonie. Cette fois-ci, le Comité organisateur avait opté pour quatre labels différents, à savoir "Starter", "Future", "Bachelor" et "Master".

Un public attentif a écouté l'interview des Lauréats. Il a été particulièrement intéressé par l'équipe de Monsieur Carmelo Pillitteri et Monsieur Alain Bigot, le coloriste personnel de la Reine Mathilde. Les participants ont pu découvrir les nouveaux Doyens d'honneur Monsieur François Laurent et Madame Ulrika Buyle qui succèdent aux nouveaux Doyens d'honneur émérites du Travail : Monsieur Frank Bossier, et Monsieur Jean-Luc Dumont. Le mot de clôture et les remerciements ont été prononcés par la nouvelle Doyenne d'honneur Ulrika Buyle avec une touche personnelle. Comme de coutume, la cérémonie a été suivie d'une réception ainsi que d'une séance photo afin d'immortaliser cette belle récompense qui couronne le travail des Masters et encourage les autres Lauréats à poursuivre leur engagement professionnel.

ARCHITECTE – INGÉNIEUR ARCHITECTE – 21 MAI 2016 – LA HULPE.

Bilan de la cérémonie : Kris Peeters, fier de l'IRET- Willy Borsus reviendra - la reconnaissance dans le travail, un besoin fondamental pour Bart Raymaekers et François De Smet.

Lorsque les premiers contacts ont été pris avec les Architectes pour relancer une sélection de Lauréats du Travail, on sentait que l'Institut, déjà bien ancré dans le renouvellement des procédures, allait franchir un nouveau cap. Comme l'a souligné le Ministre Peeters dans son discours de clôture de la cérémonie, les architectes, tournés vers le futur, apportent de manière constante une valeur ajoutée sur le plan économique, social et culturel. Ils ont poussé la réflexion sur les procédures un cran plus

loin comme en a témoigné Dag Boutsen, Doyen de la faculté d'Architecture de la KUL, invité par le président du Comité organisateur, Jos Leyssens, à ouvrir les horizons de la procédure précédente. D'abord surpris, il a cependant vite saisi l'intérêt de l'exercice. Un doyen de Faculté connait l'importance de la reconnaissance du travail d'autrui, du sentiment de fierté et de la tape amicale de soutien sur l'épaule. Il a répondu au challenge et a, avec talent, apporté un regard différent sur le titre de Lauréat du Travail. On n'a jamais connu autant de débats au sein d'un Comité organisateur. Ils ont mis à profit les labels pour « dépoussiérer » le regard des Architectes sur les Lauréats du Travail. Cet exercice a abouti à trois magnifiques labels, bien ciblés, dans lesquels chaque candidat pouvait obtenir l'insigne de bronze, d'argent ou d'or selon son profil professionnel. 107 Lauréats du Travail ont ainsi obtenu le label « Regard innovant », « Passeur d'idées », ou « Engagement ». Un véritable succès pour ce secteur qui n'en est qu'à sa troisième promotion. Une innovation qui a interpellé les candidats. Leurs témoignages au cours de la matinée ont confirmé que franchir le premier pas, poser sa candidature, est le plus difficile. Etre sollicité et soutenu par des collègues a été un véritable levier. Recevoir une distinction officielle suite à une procédure gérée par ses pairs constitue une vraie plus-value pour Kristaan Borret, maître architecte de la Ville de Bruxelles, il en retire un double plaisir. Serge Colin, quant à lui, a dit sa fierté de recevoir cette distinction en même temps que d'autres Lauréats dont on a été collaborateur et étudiant. Il conclut justement, non ce n'est pas une histoire pour vieux, en fin de carrière.

Des voix se sont élevées pour inviter le secteur à associer la ou le partenaire des futurs Lauréats du Travail dans cette reconnaissance. Car chacun le reconnait, la disponibilité et l'exigence que requièrent le métier et la défense de celui-ci ne peuvent être rencontrés sans appui. Sylvie Bruyninck, présidente de la « Beroepsvereniging voor Architecten » comme d'autres Lauréats l'ont souligné. Un nouveau défi est donc lancé au secteur comme à l'Institut.

Non satisfait d'avoir relooké la procédure, le Comité organisateur a sollicité la présence de deux Ministres et de de deux philosophes. Et ils ont répondu présents ! Kris Peeters, Vice-premier ministre n'a pas caché que cela avait entrainé quelques soucis d'agenda mais l'excellente relation et collaboration qu'il avait avec de nombreux Lauréats du Travail du secteur ainsi que l'estime pour celui-ci ont pesé dans la balance. Il a saisi l'occasion pour dire son enthousiasme et sa fierté d'être le ministre de tutelle de l'IRET et a félicité le président Philippe Pirson pour le chemin parcouru. Willy Borsus, ministre en charge de plusieurs dossiers touchant directement les architectes (réforme de l'ordre, assurance couverture de risque) assistait pour la première fois à une cérémonie. Heureux de l'expérience, il n'hésitera pas à revenir si son agenda le permet.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES SECTEURS

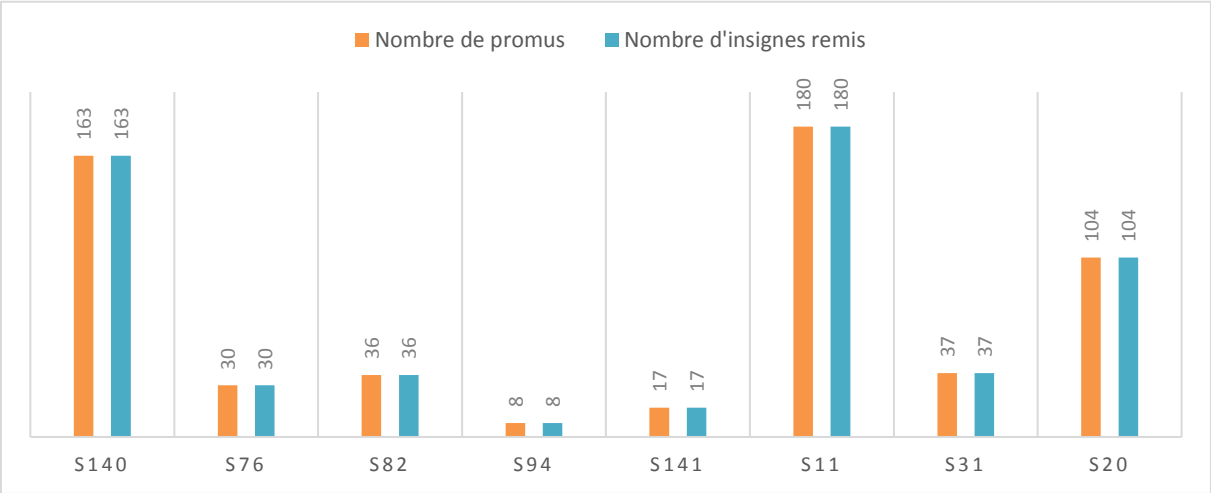

S20	*Architecte – Ingénieur Architecte*
S31	*Coiffure*
S11	*Secteur Financier*
S76-82-94-141	*Marine Marchande – Navigation Intérieure – Pêche Maritime – Services Nautiques*
S140	*Travail portuaire*

L'insigne d'honneur est remis lors d'une cérémonie officielle organisée par secteur. Seuls les insignes pour lesquels une participation financière a été versée sont remis. Ce financement couvre les frais inhérents à l'organisation de l'événement.

Sur les huit secteurs qui ont préparé la remise des insignes en 2016, une participation financière a été versée pour 100 % des insignes.

Dans le secteur Travail portuaire, les insignes ont été payés par les organisations patronales des ports, à savoir CEPA (Anvers), CEPG (Gand) et CEWEZ (Zeebrugge).

Dans le secteur Coiffure, les insignes ont été payés par le Fonds de sécurité d'existence de la coiffure et des soins de beauté

Dans le secteur de la Marine Marchande, les insignes ont été payés par le Fonds professsionnel de la Marine Marchande

Dans le secteur de la Navigation Intérieure, les insignes ont été payés par le « Fonds Voor De Rijn- En Binnenscheepvaart ».

Dans le secteur de la Pêche Maritime, les insignes ont été payé par le « Zeevissersfonds ».

Dans le secteur des Services Nautiques, les insignes ont été payés par « Agentschap voor de Maritieme Dienstverlening en Kust ».

Les insignes du Secteur financier ont été payés par les employeurs des Lauréats, via Febelfin, partenaire de l'organisation de la procédure. Une exception, la banque Crefius, non-membre de Febelfin. Les insignes des indépendants ont été payés par BZB.

Dans le secteur Architecte – Ingénieur Architecte, les insignes ont été payés par les Conseils francophone et flamand de l'Ordre des Architectes.

L'IRET organise désormais, pour chaque secteur, une cérémonie conçue avec les partenaires et répondant davantage à la culture du secteur. Suivant les lieux et la formule retenue, les partenaires participent davantage à son financement. Ils prennent en charge les coûts supplémentaires ou proposent d'autres solutions comme :

- ✓ le recours à du personnel propre pour l'animation (Coiffure- Travail portuaire - Secteur financier) ;
- ✓ la mise à disposition d'une salle (4 secteurs de la filière eau) ;
- ✓ le recours à du sponsoring d'entreprise (Architecte – Ingénieur Architecte).

TAUX DE PARTICIPATION

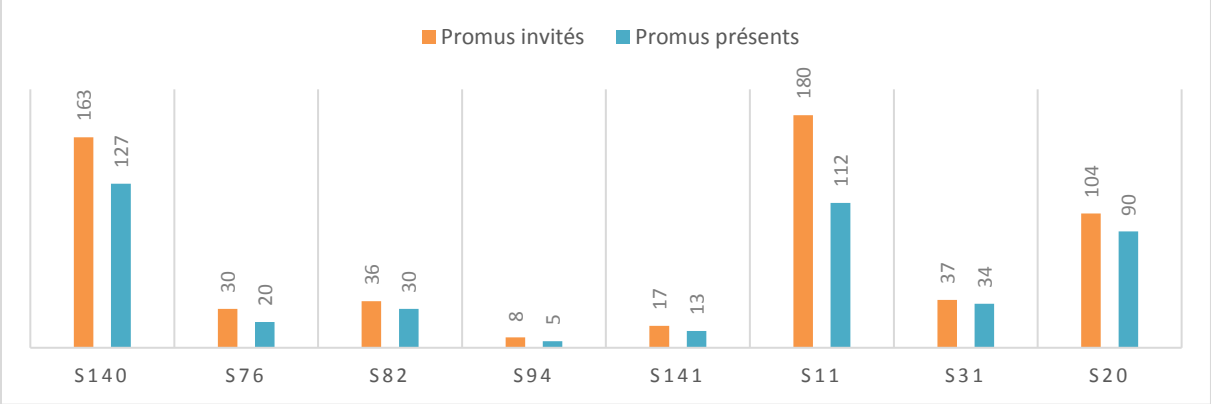

S20	*Architecte – Ingénieur Architecte*
S31	*Coiffure*
S11	*Secteur Financier*
S76-82-94-141	*Marine Marchande – Navigation Intérieure – Pêche Maritime – Services Nautiques*
S140	*Travail portuaire*

Au cours de l'année 2016, cinq cérémonies ont été organisées.

Le 21 février, était organisée la cérémonie de remise des insignes aux Lauréats du Travail du secteur « Travail portuaire ». Pour cette cérémonie, 78% des promus étaient présents dans la salle du Zuiderkroon à Anvers, à deux pas du port d'où sont issus de nombreux Lauréats du secteur.

Le 20 mars, ce fut au tour des 4 secteurs de la filière eau, à savoir la Marine Marchande, la Navigation Intérieure, la Pêche Maritime et les Services Nautiques, d'organiser leur cérémonie, toujours à Anvers, dans les bâtiments du UBT, branche transport de la FGTB. 75% des promus étaient présents.

Le Secteur financier a, quant à lui, organisé sa cérémonie le 17 avril, au Dolce de La Hulpe. 62% des Lauréats furent présents.

92% des Lauréats étaient présents à Brussels Expo, le 24 avril pour la cérémonie de remise des insignes du secteur Coiffure.

Le secteur Architecte – Ingénieur Architecte a organisé sa cérémonie au Dolce à la Hulpe, le 21 mai. 86% des Lauréats étaient présents. Les Lauréats empêchés ont été invité à recevoir leur insigne, en juin, au siège de l'IRET en présence du Commissaire général du Gouvernement et du Président du Comité organisateur. Tous les insignes ont dès lors été remis en mains propres.

LA REMISE DES BREVETS - LES HONNEURS AU NIVEAU LOCAL

QUELQUES CHIFFRES

L'envoi des brevets concernait, en 2016, les promus de neuf secteurs professionnels : Architecte-Ingénieur-Architecte, Coiffure, Finances, Intermédiaires d'assurances, Marine Marchande, Navigation Intérieure, Pêche Maritime, Services Nautiques et Travail portuaire.

Les 635 brevets ont été envoyés le 24 août 2016 aux 253 communes concernées. 43% des communes belges ont ainsi été chargées d'organiser la remise de ceux-ci (253/589). L'IRET demande la confirmation de la réception de l'envoi. Cet envoi concernait 176 communes flamandes, 60 commune wallonnes et 11 communes de la région Bruxelles Capitale.

Un rappel a été envoyé aux 117 communes qui n'avaient pas encore transmis l'accusé de réception en date du 7 novembre 2016. A la suite de celui-ci, on constate qu'au final, 87% (219) des communes concernées ont confirmé avoir reçu les brevets de cette promotion.

76 %, soit 194 communes, ont communiqué les modalités de remise des brevets. Le plus grand nombre de communes reçoivent à cette occasion les promus et parfois leur employeur. Elles montrent ainsi qu'elles apprécient le travail des Lauréats dans leur entreprise et soulignent aussi que le respect mutuel est une valeur fondamentale.

Sept d'entre elles ont décidé d'envoyer les brevets par courrier postal, une d'entre elle à la demande du Lauréat (Langemark-Poelkapelle) et une (Kortenberg) a laissé le brevet au guichet de l'administration communale. Ces deux pratiques sont très regrettables et laissent une impression très négative aux personnes concernées.

L'IRET veille dès lors à sensibiliser davantage les communes par l'envoi de recommandation mais aussi en éveillant leur intérêt par la communication sur les réseaux sociaux de leurs initiatives

- ✓ Le résultat est encore modeste : 14 communes ont transmis des photos ou coupures de presse de la remise des brevets. Ces témoignages sont mis en ligne, sur la page Facebook.
- ✓ Par ailleurs les promus sont dorénavant informés par courriel par l'IRET. De cette manière ils sont une source d'information pour identifier les bonnes, comme les mauvaises pratiques. La publication de la liste des communes concernées sur le site Internet de l'IRET et dans le bulletin d'information du Collège vise également à encourager les communes à remplir leurs obligations vis-à-vis des citoyens méritants.
- ✓ Pour les soutenir dans ce travail, l'IRET répond aux demandes d'information des communes. Ainsi, 21 résumés de carrière ont été envoyés aux 13 communes qui en ont fait la demande dans les temps. Malheureusement, 5 communes ont fait la demande trop tard (le jour même). Dans ce cas, les règlements d'inscription des secteurs sont envoyés au Bourgmestre. Il y trouvera les conditions d'accès au titre de Lauréat du Travail.

ÉCHOS SUR INTERNET

À SERAING

Ce mercredi 19 octobre, les autorités communales ont remis le brevet du Lauréat du Travail. Celui-ci a été décerné à Mme Tanina Dell'Utri, coiffeuse réputée de Seraing.

Comme l'a rappelé le Bourgmestre, Alain Mathot, Mme Dell'Utri fait preuve d'une carrière impressionnante : elle débute en 1988 comme apprentie et remporte déjà son premier prix notable en 1994, puisqu'elle est élue meilleure artisan de Belgique. Elle participe alors à de nombreux concours et championnats (victoire au concours de la communauté française en 2012, nommée dans le livre des Awards de la coiffure en 2014, 4e du concours mondial de la coiffure en 2014 à Naples…) et est, depuis 2012, jury et formatrice dans le domaine. Elle a également obtenu l'Insigne d'or du secteur « coiffure » – Label Master.

Tanina Dell'Utri a choisi ce métier principalement pour l'importance du contact humain et pour la satisfaction qu'elle peut apporter à ses clients. Au-delà de son implication dans différentes organisations du secteur (Union des Coiffeurs Belges, UCM, etc.), elle coiffe également pour les « 24h coiffure du Télévie », pour des défilés et au profit de l'Association Bangladesh.

Le Doyen d'honneur émérite du Travail, Mme Jeannine Carpe, était également présente lors de la cérémonie.

A LENNIK - SUR LE SITE DU JOURNAL LOCAL "EDITIEPAJOT" (TRADUCTION)

Le lennikois, Jos Leyssens, a reçu le brevet de Doyen d'honneur du Travail pour ses réalisations remarquables, importantes et sociales dans le secteur professionnel Architecte - Ingénieur Architecte. Comme Lauréat il est reconnu pour son regard innovant sur le monde de l'architecture. Jos Leyssens est diplômé ingénieur architecte depuis 1990.

Il a fondé sa société, License to Build, à Lennik d'où il gère ses projets avec ses 35 collaborateurs, spécialisés dans les bâtiments scolaires, les infrastructures sportives et de soins.

Le Lauréat est le fondateur et Président de NAV (Netwerk Architecten Vlaanderen) et Président de diverses associations professionnelles dans le secteur des architectes.

Une personne, ayant les connaissances et les formalités nécessaires, peut entrer en ligne de compte pour participer à la procédure de sélection, organisée par l'Institut royal des Elites du Travail (IRET), en vue de l'obtention du titre de Lauréat du Travail.

De l'administration communale, il a reçu, au nom du Roi, le brevet de Passeur d'idées dans le secteur Architecte – Ingénieur Architecte et de Doyen d'honneur du Travail dans le secteur Architecte – Ingénieur Architecte.

ANNEXES

CONSEIL D'ADMINISTRATION IRET

Publiée au Moniteur Belge en date du 15 février 2016.

Philippe Pirson, Président du Conseil d'administration et du Comité de direction

Vice-Présidents du Conseil d'administration

- **Marc Leemans**, Président CSC,
- **Rudy De Leeuw**, Président FGTB,
- **Mario Coppens**, Président CGSLB

Administrateurs, membres du Comité de direction

- **Paul Clerinx** FEB, **Marcel Savoye** CSC, **Daniel Van Daele** FGTB, **Olivier Valentin** CGSLB, Vice-Présidents du Comité de direction
- **Nicole Dery**, Administratrice générale
- **Willy Imbrechts**, Commissaire général du Gouvernement
- **Sophie du Bled**, Commissaire général adjointe du Gouvernement

Administrateurs,

- **Robert Tollet**, Président du Conseil Central de l'Economie
- **Pol Windey**, Président du Conseil National du Travail
- **Arnaud Deplae**, Président du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME, représenté par Madame Sabrina Leclerc.
- **John Stoop**, Président de la Fédération des Chambres de Commerce belges
- **Hervé Hasquin**, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique
- **Freddy Dumortier**, Secrétaire perpétuel de la « Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Schone Kunsten »
- **Alfons De Potter**, Secrétaire général du Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016 - 2020 DOYENS D'HONNEUR DU TRAVAIL

publié au Moniteur Belge en date du 9 février 2017

Président

- **Philippe Pirson,** Président de l'Institut des Experts en Automobiles

Vice-Présidents

- **Johan Dexters**
  Doyen d'honneur — Entreprises de Pompes funèbres
- **Maurice Parmentier**
  Doyen d'honneur émérite — Banques

Secrétaire général

- **Alfons De Potter**
  Doyen d'honneur — Industrie du cuir

Administrateurs

- **Joseph Baccarne**
  Doyen d'honneur émérite — Artisanat et commerce de détail de la chaussure
- **Marie-Anne Belfroid-Ronveaux**
  Doyen d'honneur — Industrie du béton
- **Lieven Carron**
  Doyen d'honneur — Bien-être au travail
- **Marc Cogen**
  Doyen d'honneur — Professions comptables et fiscales
- **Jean-Pierre Connerotte**
  Doyen d'honneur — Industrie de l'énergie électrique et Industrie du gaz
- **Jean-Luc Dumont**
  Doyen d'honneur émérite — Coiffure
- **Jean-Pierre Dupret**
  Doyen d'honneur — Entreprises d'assurances
- **Jozef Gabriëls**
  Doyen d'honneur — Personnel provincial et communal
- **Michelle Grandjean**
  Doyen d'honneur — Défense
- **André Lamotte**
  Doyen d'honneur émérite — Intermédiaire d'assurances
- **Jean-Pierre Laporte**
  Secrétaire général honoraire
  Doyen d'honneur émérite — Horeca
- **Constant Lehanse**
  Doyen d'honneur — Secteur financier
- **Michele Lepenne**
  Doyen d'honneur — Fleuristerie
- **Antoine Lombart**
  Doyen d'honneur émérite — Transport en commun urbains et régionaux
- **Frank Louwers**
  Doyen d'honneur émérite — Construction
- **Roger Opdelocht**
  Doyen d'honneur émérite — Marine Marchande
- **George Tambuyser**
  Doyen d'honneur émérite — Imprimerie, arts graphiques et journaux
- **Odette Van Hamme**
  Doyen d'honneur — Cultures agricoles - Production animale
- **Leon Vervekken**
  Doyen d'honneur émérite — Commerce automobile